

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIV LEVIS — NOVEMBRE 1928

No 11

### LE CONTRE-AMIRAL JACQUES BEDOUT

Montréal revendique Pierre Lemoyne d'Iberville comme un de ses fils les plus illustres. Lemoyne d'Iberville fut, en effet, le plus grand marin qu'ait fourni le Canada. Québec, de son côté, peut être fier d'avoir été le berceau du contre-amiral Jacques Bedout dont les exploits touchent presque à la légende.

Jacques Bedout naquit dans la cité de Champlain le 14 janvier 1751. Son père, Jean-Antoine Bedout, était un négociant à l'aise qui devint conseiller au Conseil Supérieur. Sa mère, Françoise Barolet, était la fille du notaire Claude Barolet (1).

En 1763, à peine âgé de douze ans, Jacques Bedout s'embarqua sur le navire la *Loupe*, capitaine Channazard, pour le Labrador et l'Angleterre. Cette première campagne dura vingt mois.

En mai 1765, Bedout passait sur le *Jarzet*, capitaine Palliser. Le *Jarzet* se rendit au Labrador et à Terre-Neuve.

Bedout servit ensuite sur la *Fanchette*, capitaine Lange (1765); sur la *Loupe*, capitaine Channazard (1766); sur le *Jazon*, capitaine Requième (1766); sur le *Pêcheur*, capitaine Lessanne (1767); sur les *Deux-Frères*, capitaine Croisia-

(1) Faucher de Saint-Maurice, dans la notice qu'il a consacré à Bedout, dit qu'il vit le jour dans une maison sise rue Sainte-Ursule. En 1751, la rue Sainte-Ursule n'existait pas encore. Un exploit d'assignation au négociant Bedout daté de 1751 et signé par l'huissier Dumergue dit positivement que Jean-Antoine Bedout habitait en son hôtel, rue Saint-Pierre. Le futur amiral naquit donc rue Saint-Pierre.

que (1768) ; sur le *Grand-Mafongar*, capitaine Barolet, en qualité de sous-lieutenant (1768-1769) ; sur la *Frisette*, capitaines Lafarge et Taularry, comme lieutenant (1770) ; sur la *Phyra*, capitaine Barolet, comme lieutenant (1771) ; sur l'*Aigle*, comme capitaine (1772) ; sur la *Marianne*, comme capitaine (1773) ; sur le *Sincère*, comme capitaine (1773) ; sur la *Traiteuse*, comme second (1774-1775) ; sur le *Clairon*, comme second (1776) ; sur la *Défense*, comme capitaine (1777).

Dans les premiers jours de février 1777, on confiait à Bedout le commandement du corsaire américain le *Congrès*, armé de 16 canons et de 20 pierriers, avec un équipage de 72 hommes.

Le 14 février, à sept heures du matin, le *Congrès* sortant de la baie de Chesapeake, se trouva en présence de deux vaisseaux de guerre anglais, le *Cornwallis*, de 18 canons, capitaine McKenzie, et l'*Alexander*, de 14 canons, capitaine James Wallis. Le *Congrès* était bien inférieur sous tous les rapports à ces deux navires, mais Bedout n'avait pas d'autre choix que de se rendre ou de se battre. C'est cette dernière alternative qu'il choisit. Il lança le *Congrès* sur le *Cornwallis*, qui lui paraissait le plus faible de ses deux adversaires, pour en faire l'abordage. Le *Congrès* touchait déjà le *Cornwallis* et quelques-uns des marins du hardi corsaire avaient même réussi à grimper dans les haubans du navire anglais lorsqu'un coup de tangage fit casser son beaupré. L'*Alexander* qui, pendant ce temps, s'était rapproché, criblait le *Congrès* de boulets. La mer, très mauvaise, ne permettait à Bedout de se servir que de quelques uns de ses canons. Son mat de hune à bas, sa grande voile coupée en deux, tout son gréement hors de service, après trois heures de combat, Bedout, qui avait perdu huit hommes et en avait eu sept de blessés, fut obligé de se rendre afin de sauver la vie des quelques braves qui lui restaient. Conduit à New-York, il fut mis aux fers à bord du *Centurion*. L'énergique marin réussit à prendre la fuite après quelques jours de captivité et il passa en France sur la frégate américaine la *Vengeance*.

La réputation de bravoure et d'habileté de Bedout lui permit d'entrer dans la marine de l'État en 1777. Il servit

d'abord sur la flûte le *Courtier*, capitaine chevalier Lombard, en qualité d'aide-pilote.

Le 8 juillet 1777, le chevalier Lombard signait le certificat suivant en faveur de Bedout :

“Nous, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau du Roi, certifions que le nommé Jacques Bedout, de Québec, a servi en qualité d'aide-pilote sur la flûte du Roi le *Courtier* que je commandais, qu'il est un excellent sujet, que je lui ai donné le grade de second pilote au service, et qu'il est très capable de commander les navires du commerce”.

L'année suivante, en 1778, Bedout montait en grade. Il servit en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire sur le *Diadème*, comme le prouve la pièce suivante, signée par le chevalier de La Cardonie :

“Nous, capitaine de vaisseau du Roi et brigadier de ses armées navales, certifions que le sieur Bedout a servi en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire sur le vaisseau le *Diadème* que nous commandions, et faisant partie de l'armée du Roi, aux ordres de M. le comte d'Orvilliers en 1778 et que nous ne pouvons faire un éloge trop distingué de ses talents, de ses connaissances dans la science de la mer et de ses vertus militaires et sociales.”

La même année, Bedout s'embarqua sur le *Neptune*, capitaine Latouche de Tréville.

En 1779, Bedout servit sur le *Neptune*, capitaine comte Hector, la *Prothé*, capitaine comte Cagnerai, et la *Couronne*, capitaine Latouche de Tréville.

En 1780, Bedout embarquait sur la frégate la *Railleuse*. Le 23 septembre 1781, il recevait le certificat suivant de son commandant le chevalier de Curus Saint-Cosme :

“Nous, capitaine de vaisseau, commandant la frégate du Roi la *Railleuse*, certifions que le sieur Bedout, embarqué sur la dite frégate en qualité d'officier auxiliaire, y a rempli les devoirs de son état avec tout le zèle, toute l'activité et les connaissances qu'on peut désirer.”

Un peu plus tard, M. de Linier succédait au chevalier de Curus Saint-Cosme dans le commandement de la *Railleuse*. A son tour, le 18 novembre 1782, il disait de Bedout :

“ Le sieur Bedout, canadien, officier auxiliaire, embarqué sur la frégate la *Railleuse* que je commande, est au service depuis cinq années consécutives et mérite une note particulière. Il a toujours été porté sur la liste de l'escadre de M. le comte de Grasse comme lieutenant de frégate. C'est un officier plein de zèle et d'activité. Pendant le temps qu'il a servi sous mes ordres, il a montré dans toutes les occasions les connaissances d'un bon marin et d'un brave officier. J'ai été souvent dans le cas de l'éprouver lorsque j'étais mouillé dans la rivière d'York ; il a fait plusieurs sorties comme mon second à St-Domingue et j'ai toujours eu lieu de me louer de lui avoir accordé ma confiance. Je le crois du nombre de ceux qu'il serait à désirer de conserver. M. le comte de Tréville, ainsi que M. le chevalier de la Cardonie, sous les ordres desquels il a servi longtemps, justifieront l'éloge que j'en fais. Je désire sincèrement, par le compte que j'ai l'honneur de vous rendre de cet officier, de pouvoir contribuer à lui procurer les grâces qu'il sollicite.”

En cette même année 1782, Bedout reçut le commandement de la corvette *Saint-Louis*.

L'année suivante, en 1783, il fit le voyage d'Amérique sur l'*Andromaque*, capitaine de Villeblanche. Celui-ci signait le certificat suivant le 29 septembre 1783 :

“ Nous, lieutenant des vaisseaux du Roi, certifions que le sieur Bedout a servi sur la frégate l'*Andromaque* que nous commandions, en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire, depuis le 28 janvier qu'il a eu ordre d'armer sur la dite frégate jusqu'au 28 septembre, qu'elle a désarmé, et que nous avons été on ne peut pas plus content de son zèle, activité et intelligence.”

En janvier 1786, Bedout nommé au commandement de la *Pourvoyeuse*, se rendit à la côte de Guinée. Il ne revint en France qu'à la fin de mai 1787.

De 1787 à 1792, nous avons peu de renseignements sur Bedout.

Fait capitaine de vaisseau en 1793, Bedout eut ordre de prendre le commandement du *Terrible*, vaisseau de 110 canons. Le *Terrible* faisait partie d'une flotte de 36 vaisseaux sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse.

C'est en 1794, au trois de la République, que Bedout accomplit l'exploit de sa vie par son combat du *Tigre*. Nous avons le récit de cette action de la main même de Bedout :

“ En l'an 3ème, le vice-amiral Villaret-Joyeuse commandait une escadre de neuf vaisseaux qui devaient sortir au premier vent favorable pour aller dégager le général Vence qui était avec trois vaisseaux bloqué dans les canaux de Belle-Isle par cinq vaisseaux ennemis. Il manquait un capitaine à un des vaisseaux (le *Tigre*) à l'armée. Cet amiral m'invita à lui désigner un bon capitaine pour le placer sur ce vaisseau. Ce témoignage de confiance m'embarrassa. Sur une demande aussi importante que délicate, je jugeai ne pouvoir mieux répondre au désir de cet amiral qu'en m'offrant moi-même pour commander le *Tigre*, quoiqu'alors je commandais le *Terrible* qui était sur rade. A minuit, je pus prendre le commandement du *Tigre* et à une heure du matin, les vents étant favorables, l'armée composée de neuf vaisseaux dont deux rasés, onze frégates et quelques corvettes, sortit de Brest. Trois jours après, le général Vence nous rallia avec ses trois vaisseaux et une frégate, et, six jours après notre départ, l'armée eut connaissance (le 28 prairial) de cinq vaisseaux ennemis et une frégate. L'ordre de chasse fut fait à nos vaisseaux, les meilleurs voiliers ; le restant de notre armée se forma en ligne de bataille. Le *Tigre* avait le poste de serre-file. A six heures, ordre à l'armée de chasser et celui de harceler l'ennemi. Toute la nuit, je forçai de voiles. A la pointe du jour, j'aperçus, à ma grande satisfaction, que j'avais gagné sur la marche de l'ennemi et qu'avant la fin de la journée j'aurais avec lui une action. A neuf heures, les trois vaisseaux de l'arrière-garde anglaise commencèrent leur feu sur moi. Ce ne fut qu'à dix heures que l'on vint m'annoncer que trois hommes de mon équipage venaient d'être tués et plusieurs blessés, que je donnai ordre de faire feu sur l'ennemi, et l'action s'engagea. A midi, le feu devint de part et d'autre très vif. Le *Tigre* avait perdu ses deux mats de perroquet, sa grande étaye était coupée ainsi que plusieurs de ses manoeuvres courantes. A la même heure, l'amiral me fit signal qu'il était très satisfait de ma conduite et de ma manoeuvre. A midi et demi, j'étais parvenu à me mettre

par la hanche de tribord du vaisseau serre-file ennemi (le *Mars*), le vaisseau le *Triomphe* qui se trouvait à tribord à lui et, malgré le feu de ces deux vaisseaux, le mien fit plier le *Mars* qui arriva tout plat. Le *Tigre*, dans cette position, lui envoya deux volées dans la poupe. A deux heures et demie, le général me récidiva le signal de satisfaction qu'il m'avait déjà fait. Je voulus rendre mon attaque décisive. Je serrai le *Mars* afin de l'aborder. L'ordre en avait été donné lorsque l'amiral Cornwallis, qui montait le vaisseau à trois ponts le *Royal Sovereign*, s'apercevant que son vaisseau, le serre-file de sa ligne, allait être coupé, laissa arriver sur moi. Le *Tigre* se trouva pour lors au centre d'un feu très vif. A trois heures, mon grand mât d'hune vint à bas, ma vergue de misaine de même, le petit hunier partagé en deux morceaux, toutes les étayes coupées et manoeuvres majeures. Le feu du *Tigre*, malgré cela, ne cessa d'être des plus vif ; mais dans une situation aussi critique, il fut forcé de culer. A quatre heures, le général, qui était sur une frégate, me passa à poupe, et me témoigna, ainsi qu'à mon équipage, dans les termes les plus gracieux combien il était satisfait de ma manoeuvre et de ma conduite. A six heures, l'armée, ayant levé la chasse, vira de bord.

“ Je perdis, dans cette action, 17 hommes et 43 de blessés dans le nombre desquels 15 eurent des bras et jambes coupées. On fut étonné que le *Tigre*, dans cet engagement, n'eut pas perdu plus de monde. La raison de cela fut que l'ennemi, ainsi que moi, ne cherchions réciproquement qu'à nous dégréer et que notre feu était dirigé sur cette partie afin de ralentir les vitesses ; cependant le *Tigre* reçut dans son bois 45 boulets, dans le côté de babord, et 20 dans celui de tribord, 3 dans son grand mât et 4 dans celui de mizaine qui n'avaient nullement attaqué leurs mèches.

“ Aucun doute que si le *Tigre* avait été secondé par quelqu'un de nos vaisseaux qui étaient à portée et qui auraient dû obéir aux signaux du général, les vaisseaux ennemis le *Mars* et le *Triomphe* seraient tombés au pouvoir des Français, tel qu'il a été prouvé au conseil de guerre tenu à Lorient.

“ A cinq heures du matin, le *Tigre* était un peu sous le vent de l'armée. A huit, le général m'envoya dire, par la

frégate la *Fidèle*, qu'il venait d'avoir connaissance d'une armée anglaise sous le vent, de faire en sorte de ne point m'y affaler et de lui faire savoir à quelle heure mon mât d'hune serait remis en place. Je fis dire au général de n'avoir aucune inquiétude sur mon vaisseau, qu'à deux heures de l'après-midi, je serais entièrement réparé et prêt à recommencer. A midi, je passai à sa poupe et pris ses ordres et le poste qu'il me désigna.

“ Le 4 de messidor, nous eûmes connaissance de l'armée ennemie forte de 18 vaisseaux, dont 9 à 3 ponts et 2 de 80, les autres étaient de 74, 8 frégates et 4 corvettes. Ils nous restaient au sud; petit vent pendant toute la nuit. Au jour, nous aperçûmes l'île de Groix. L'ennemi nous avait gagné et s'était beaucoup rapproché de nous, étant favorisé par les forts vents du S. S. E. Je m'aperçus qu'en engagement était inévitable. Le général fit signal de se former en ligne sur celle du plus près et, gouvernant à l'air de vent signalé (L. E. N. E.) le *Tigre*, par sa position se trouva d'après l'ordre, en ligne et le quatrième vaisseau de l'arrière-garde. L'armée anglaise, divisée en pelotons, ne tarda pas à l'attaquer. Un des vaisseaux, qui y était, força de voiles et quitta son poste, ce qui forma une lacune. Le *Formidable*, par cette manoeuvre, fut attaqué par deux vaisseaux.

“ Malheureusement, le feu prit à son bord. Je fis arriver en avant de ce vaisseau et vins me placer à une portée de fusil des vaisseaux ennemis, leur présentant mon travers à leur avant. Dans cette position, le *Tigre* leur envoya deux bordées qui les firent culer; le feu avait tellement fait de progrès à bord du vaisseau le *Formidable* que les flammes avaient déjà gagné sa hune d'artimon, il vint en travers et amena. Alors je vis que j'allais avoir trois vaisseaux à combattre. Je revins au vent, et tins le plus près. Un quart d'heure après, deux attaquèrent le *Tigre*, qui était alors le serre-file de notre armée. L'un se posta par la hanche de tribord et l'autre par mon travers de babord. Nous combattions vergues à vergues. Le feu était si vif de part et d'autre qu'il me fut impossible pendant un quart d'heure de rien distinguer du gaillard d'arrière à celui de l'avant; après une heure d'un engagement très vif, le vaisseau anglais le *Colos-*

*sus*, qui était par mon travers, arriva plat vent arrière et cessa son feu (1). Les drosses et la barre de mon gouvernail avaient été coupées. Le *Tigre* ne gouvernant plus vint au vent au point qu'il masqua ; cette position inattendue fit qu'il présenta son travers à l'avant du vaisseau ennemi qui me combattait par la hanche de tribord et de si près que le bâton de son clin-foc touchait les haubans de mon grand mât. Ce fut dans cette position avantageuse pour moi que le *Tigre* lui envoya trois bordées qui le criblèrent et le fit arriver. Le *Tigre*, de lui-même, prit l'autre bord et sans que l'ennemi nous tirât un seul coup de canon. Je respirai un moment, le vent était faible et la mer comme dans un étang. La barre et les drosses remises en place, je repassai le peu de manoeuvres qu'il me fut possible et me remis aux mêmes amures que notre armée qui était sans ordre. Il était pour lors sept heures. J'avais déjà perdu plus de cent hommes et mon gréement et mes voiles étaient très endommagées, trois de mes canons de la première batterie coupés. Le gros de l'armée ennemie s'était rapproché. A sept heures et demie, deux vaisseaux, qui étaient au vent à moi et qui cherchaient à couper un des nôtres, voyant l'impossibilité de le faire, laissèrent arriver sur moi. J'avais eu le temps d'organiser mes batteries et de me préparer à soutenir une nouvelle attaque. L'un (à trois ponts) m'attaqua vivement. Mon équipage lui riposta courageusement. La vergue du grand hunier et le grand perroquet vinrent à bas. Je le dépassai et, à huit heures, le feu avait cessé de part et d'autre. Un officier vint m'avertir qu'il n'y avait plus que peu de monde en état de combattre dans la seconde batterie, que plusieurs pièces étaient démontées ; un autre vint m'annoncer qu'il en fallait dans la première. Je donnai ordre de faire passer ceux qui restaient de la deuxième à la première. Je fis alors signal au général que le vaisseau le *Tigre* était dans un état à être remorqué, mes voiles étaient dans un état à ne pouvoir plus retenir le vent, mon gréement était tellement haché que l'on fut forcé d'aller amarrer les pavillons de signaux dans le peu d'haubans qui restaient ; plus de bras aux vergues ni manoeuvres courantes. Le *Tigre* faisait déjà beaucoup d'eau. Voilà quelle était

---

(1) J'appris en repassant en Angleterre sur le vaisseau que le capitaine avait eu dans cette action les deux cuisses emportées.

à huit heures la situation de mon vaisseau. J'avais déjà perdu près de deux cents hommes. Mon attente fut trompée. Les vaisseaux désignés pour venir à mon secours n'obéirent point aux signaux du général. Six vaisseaux ennemis à trois ponts, un de 80 et trois de 74, étaient à même de tomber sur le corps de notre armée, dont les vaisseaux, à l'exception de quatre, qui étaient affalés, sous la *Poulder*, se trouvaient tellement serrés qu'il leur aurait été impossible de déployer leur feu; ils étaient alors à l'entrée des cauraux de Groix. Le *Tigre*, toujours le serre-file, s'était par force un peu arriéré du corps. C'est alors que je crus qu'il n'y avait plus de ressources pour nos vaisseaux : le *Royal George* de 110 canons monté par l'amiral Brickport ; la *Queen* de 98, second commandant vice-amiral Gardener, la *Queen Charlotte* de 120, le *Prince de Galles* de 110, le *London* de 98, le *Sans-Pareil* de 80, le *Prince-George* de 98, formant un peloton qui s'en venait à pleines voiles sur nous, au vent et à peu de distance. L'amiral anglais laissa ainsi que les autres arriver sur le *Tigre*. Je pensai, par cette manoeuvre, qu'ils voulaient me faire arriver avant de fondre sur le corps de notre armée. J'étais décidé après quelques bordées d'abaisser mon pavillon, mais il en fut autrement. Le *Royal George* vint, en carguant ses basses voiles et amenant ses perroquets ; les autres suivirent sa manoeuvre; il se plaça par ma hanche de tribord et les autres m'entourèrent. Je vis qu'en résistant à leur nombre que notre armée pourrait avoir le temps d'entrer dans les cauraux, ne voyant aucun moyen pour moi de me sauver. Notre général, qui était sur la frégate la *Proserpine*, était près du *Tigre*, et en avant. Le feu commença de toutes parts à l'exception de deux vaisseaux. Je me trouvais au centre du feu le plus violent. Je n'avais que ma première batterie pour leur riposter ; le *Royal George* me héra n'étant qu'à la portée du mousquet : " Amenez, brave Français, vous ne pouvez plus combattre ! " Je lui répondis en anglais que je n'amenerais pas, qu'il pouvait faire feu. Le *Tigre* n'avait plus de gouvernail, de beaupré, ni huniers ; sa grande vergue était venue bas. C'est dans cette triste situation que quelques-uns de mon brave équipage (et que je ne cesserai de porter dans mon coeur) vinrent me demander au nom de l'humanité d'amener le pavillon, qu'ils ne pouvaient plus combattre. Je

leur donnai ordre de se mettre ventre bas et de laisser tirer l'ennemi afin de donner le temps à nos vaisseaux d'entrer dans les cauraux. Deux de ces braves et un officier qui était à mon côté (M. Le Roy, enseigne) furent emportés par le feu de l'ennemi; j'avais moi-même déjà reçu deux blessures qui m'avaient renversé sur mon gaillard. Le feu continuait, mais le *Tigre* ne tirait plus que quelques coups.

“ L'amiral Gardener, montant le vaisseau la *Queen*, voyant que je n'amenais pas, vint, en me prolongeant, se mettre en travers sur la poulaïne du *Tigre*, en m'envoyant ses trois volées. Je reçus une blessure au col qui me renversa et me mis hors de combat et de connaissance. A 9.30 heures, mon capitaine en second (M. Vrigneau), qui m'avait succédé dans le commandement, ne voyant aucun moyen de défense et de sauver le vaisseau, fit amener le pavillon. Le *Tigre* perdit dans cette action 332 hommes; du nombre se trouvaient 5 officiers et 9 aspirants.”

Bedout fut transporté à bord de la *Queen*. Le vice-amiral Gardiner fit donner au brave marin tous les soins que requérait sa blessure. Conduit ensuite à bord du *Colossus*, Bedout fut amené en Angleterre où, après trois mois, il fut remis en liberté sur parole.

On connaît les paroles de Fox prononcées à la Chambre des Communes pendant le séjour de Bedout en Angleterre :

“ Le capitaine du *Tigre* en combattant pour l'honneur de sa patrie s'est immortalisé à la façon des héros de Rome et d'Athènes. Il a poussé aussi loin qu'eux le mépris de la mort, et si les hasards de la guerre l'ont fait aujourd'hui notre prisonnier, je lui dois cette justice : le capitaine Bedout ne s'est rendu que couvert de blessures et de gloire.”

Le commandant même de Bedout, l'amiral de Villaret-Joyeuse, écrivait à son ami Vielly quelques jours après le combat de l'île de Groix :

“ Le brave Bedout, voyant s'éloigner les quatre vaisseaux anglais, se décide à venir en travers, et il les combat avec une intrépidité, un acharnement, une précision dans la manoeuvre qui me font regarder cet officier comme un des plus braves et des meilleurs manoeuvriers, je ne dis point de la marine de la République, mais de toutes les marines. Bedout est mon héros !”

Comme le voulait la loi militaire française, une cour martiale fut réunie à Brest le 4 messidor, an quatre, pour étudier la prise du *Tigre* par les Anglais.

Les juges de la cour martiale étaient les capitaines de vaisseau Larchantal, Louger, Lebrun et Laforgue et les lieutenants de vaisseau Robin, Bigeault aîné et Duplessis.

La cour martiale rendit à l'unanimité le jugement suivant :

“ Nous jurons sur notre conscience et notre honneur qu'après avoir observé scrupuleusement dans notre délibération les règles qui nous étaient prescrites par la loi, nous avons opiné à l'unanimité que les faits mentionnés dans la plainte officielle sont constants, mais qu'il n'existe aucun indice d'intention criminelle, de lâcheté, d'impéritie ni de négligence dans les circonstances environnantes des rencontres, engagement, combat et reddition du vaisseau le *Tigre*, qu'au contraire le capitaine Bedout, qui le commandait, a développé dans ces circonstances les preuves les plus signalées de l'ardeur énergique de son dévouement à tout sacrifier à la défense et à la gloire du pavillon français ; qu'il ne s'est pas moins distingué par la prudence, l'intelligence et l'activité avec lesquelles il a dirigé toutes les manoeuvres propres à soustraire son vaisseau aux forces trop supérieures de l'ennemi tant avant l'action que dans son cours et lorsqu'il ne restait aucune sorte de moyens de résistance, si cette ressource n'avait été physiquement impossible, dans les positions critiques où la série des événements l'a jetées, que sa reddition n'a été effectuée qu'après avoir combattu pendant près de quatre heures consécutives contre quatre à cinq vaisseaux dont deux à trois ponts, avoir reçu dans l'action plusieurs blessures, eu quatre cents cinquante hommes hors de combat desquels les deux tiers tués par le feu de l'ennemi, éprouvé le désarmement total de ses mâtures, agrès et apparaux ainsi que de son artillerie et de son gouvernail, et le danger imminent de l'immersion de son vaisseau ; que, par cette intrépidité héroïque, le capitaine Bedout a constamment (sic) les bonnes et valeureuses dispositions de son état-major et de son équipage à le seconder et que c'est aux efforts du courage de ces braves marins que l'on doit le salut

d'une partie de l'armée à laquelle le vaisseau le *Tigre* était attaché en arrêtant l'ennemi dans sa poursuite par l'opiniâtreté de leur résistance.

“ Que le capitaine Bedout ayant ainsi rempli éminemment les obligations de l'article 1er de la loi du 14 pluviose, an 2e, il n'y a pas lieu à accusation ni à suivre ultérieurement la plainte contre lui. ”

Le 25 brumaire, an quatre, M. Truguet, ministre de la marine et des colonies, écrivait au capitaine Bedout :

“ Je me suis empressé, citoyen, de mettre sous les yeux du Directoire exécutif vos représentations sur les pertes que vous avez éprouvées lors de la prise du vaisseau le *Tigre* que vous commandiez.

“ Le Directoire a trouvé juste de vous en indemniser et voulant en même temps vous témoigner sa satisfaction, il a arrêté qu'il vous serait donné en récompense de vos bons services :

“ Un sabre

“ Une épée

“ Une paire de pistolets

“ Un sextant d'Herse

“ Une longue-vue de Dollon.

“ Et qu'il vous serait payé une somme de dix-huit mille livres.

“ C'est avec un vrai plaisir que je vous annonce cet acte de la justice et de la bienveillance du gouvernement. Je ne doute point que vous ne continuiez de vous en montrer digne, et j'espère que les circonstances permettront de vous confier un commandement dans lequel vous pourrez donner de nouvelles preuves de talent et de courage. ”

Quelque mois après son terrible combat du *Tigre*, Bedout recevait le commandement du vaisseau-amiral l'*Indomptable*, de 80 canons, pour l'expédition d'Irlande, avec ordre, dans le cas où l'amiral ne jugerait pas à propos de monter ce vaisseau, de continuer à arborer le pavillon amiral, même dans le cas de séparation. Cette expédition fut manquée par suite des vents contraires et de tempêtes effroyables.

La même année encore, Bedout commanda la frégate la *Flore*. Dans le canal de l'île des Açores, il attaqua un

convoi anglais de quarante voiles et réussit à s'emparer de cinq bâtimens qu'il dût, toutefois, abandonner un peu plus tard.

C'est le 12 avril 1798 que le capitaine de vaisseau Bedout fut élevé au rang de contre-amiral.

L'an sept, on arma à Brest une escadre de vingt-cinq vaisseaux. Bedout commanda la deuxième division de cette flotte qui était sous les ordres du fameux amiral Bruix. C'est sur le *Républicain* qu'il arbora son pavillon.

L'an huit, Bedout obtint le commandement d'une division composée d'un vaisseau, de trois frégates et d'une corvette pour une expédition secrète. C'est au cours de ce voyage qu'il remplaça l'amiral Bruix tombé malade dans le commandement en chef de l'expédition.

L'an neuf, le contre-amiral Bedout recevait le commandement de la division navale de Rochefort. Il arbora son pavillon sur le *Foudroyant*.

Bedout n'avait jamais flatté les puissans. Il ne devait son avancement qu'à son mérite. Quelques jours à peine après sa nomination, il recevait ordre de remettre son commandement au contre-amiral Decrès. Celui-ci était un homme de mérite mais le cadet en grade de Bedout. Le même ordre qui enlevait son commandement à Bedout lui ordonnait de servir sous Decrès. La pilule était un peu dure à avaler, et Bedout ne pouvait accepter cette humiliation. Il offrit donc sa démission d'officier général. Le ministre de la marine tenta de le faire revenir sur sa détermination.

Le 5 thermidor, an 9, Bedout lui écrivait la lettre énergique qui suit :

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21 du passé en réponse à la mienne du 11 du même mois qui vous demandait ma démission d'officier général. Je vois avec peine que vous ne l'avez point acceptée.

“ Vous m'assurez que les circonstances qui ont donné lieu à mon remplacement dans le commandement de la division de Rochefort sont absolument indépendantes de l'opinion du gouverneur sur mon compte et qu'il rend toujours justice à ma valeur et à mon dévouement. Je suis fâché de ne pouvoir considérer cette nouvelle disposition sous le jour

sous lequel vous me le présentez. Je le regarde au contraire comme un manque de confiance bien prononcé, et je vous réitère encore que j'en ai été très affecté. Lorsque je reçus l'ordre de prendre le commandement de l'escadre de l'île d'Aix, il parut m'être donné avec confiance. Je le pensais du moins et j'étais loin de m'attendre que, quinze jours après, le gouvernement me donnerait un successeur dans la personne d'un officier général moins ancien que moi dans la marine et mon cadet en grade. Cependant, sans avoir égard à ces considérations, il m'est prescrit, par votre lettre relative à ce changement, de continuer la campagne sous les ordres de cet officier. Voilà ce que vous m'invitez à ne pas considérer comme un désagrément personnel. Je rends justice, citoyen ministre, à votre intention. Vous cherchez à adoucir autant que possible l'amertume de la disgrâce que l'on me fait essuyer et je vous en sais bon gré, mais il n'en est pas moins vrai que, dans cette circonstance, mon amour propre et mon caractère n'ont pas été ménagés.

“ J'ai ressenti vivement l'injustice que commet à mon égard le gouvernement, et, quand on a acquis son grade non par faveur ni par intrigue mais par des actions militaires, des blessures et un zèle constant à servir, on ne doit pas craindre de faire connaître son mécontentement. Je ne vous dissimule pas le mien.

“ Il est inutile de vous réitérer la demande de ma retraite. Vous paraissez décidé à ne pas me l'accorder malgré le désir que j'ai de l'obtenir. Celui d'être encore utile à mon pays m'animerait toujours ; mais, dans ce moment, ma santé absolument délabrée exige du repos et des soins. Quand, à l'âge de 52 ans, on en a passé 42 à la mer, il est difficile de ne pas être attaqué de quelques unes de ces maladies que beaucoup de ménagements et de temps seuls peuvent pallier, et c'est le cas où je me trouve. Je suis actuellement arrêté par un rhumatisme goûteux fixé à une de mes blessures qui me fait on ne peut plus souffrir. Outre cette incommodité, j'ai quelques atteintes de scorbut qu'il faut que je fasse traiter. Je me rétablirai sans doute, et, lorsque mon état me permettra d'agir, le gouvernement me trouvera toujours disposé à continuer mes services. ”

L'an onze, Bedout fut nommé au commandement d'une escadre qui devait se rendre à Gênes pour de là conduire à Saint-Domingue 5,000 hommes de troupes. Il fut assez heureux pour accomplir ce voyage sans être attaqué par les Anglais qui étaient en supériorité partout.

Le 5 primaire, au douze, par suite de son état de santé, Bedout remettait le commandement de son escadre au capitaine Gourdon, son adjudant-général.

A partir de cette époque, les renseignements deviennent de plus en plus rares sur les services du brave Bedout.

Le 29 mai 1816, le contre-amiral Bedout était admis à la retraite avec une pension de 4,000 livres.

Il se retira alors à son domaine de Batailley, commune de Paouillac (Gironde) où il décéda le 17 avril 1818, à l'âge de 67 ans.

Bedout avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur le 1er décembre 1803 et promu commandeur du même ordre le 30 juin 1804. Il était aussi chevalier de Saint-Louis.

Le contre-amiral Bedout avait épousé, probablement à Saint-Domingue, Marie-Jeanne Daigre, qui ne lui donna pas d'enfant. Il épousa, en secondes noces, à Bordeaux, le 31 mai 1804, Jeanne Lafont, veuve de Guillaume Pécholier, et fille de Pierre Lafont et d'Étiennette Lemar.

Bedout avait adopté comme son fils un de ses neveux, Jacques-Antoine Bedout de Beauport, né à Saint-Domingue en 1791, et qui entra, lui aussi, dans la marine. Il se retira ensuite dans le domaine que lui avait légué son oncle à Paouillac (Gironde). Il fut maire de Paouillac pendant plusieurs années.

P.-G. R.

---

## QUESTIONS

---

Quel est ce Rousseau de Souvigny, officier dans les troupes, qui meure à Québec dans l'hiver de 1747?

3-R.

Quel est ce Lavigne dont il est question dans les relations du fort Saint-Jean en 1775?

St-J.

BRAISE, BRIQUET, ALLUMETTES

En 1927, à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, je causais avec M. Côme Trudel, robuste cultivateur de quatre-vingts ans révolus, lorsqu'on vint lui demander s'il aimerait pas profiter du voyage que faisait quelqu'un à Shawinigan pour voir son fils, en passant.

— Non, non, répondit-il vivement. Je n'ira pas *chercher du feu* à Shawinigan.

Cette réponse me surprit. Que voulait dire le vieillard ? A la réflexion, je fus émerveillé d'avoir entendu une expression qui certainement remonte longtemps en arrière.

Nous qui avons des allumettes chimiques, des briquets, à essence ou à l'électricité, songeons-nous que durant des siècles, il fallut dans la cheminée ou dans le poêle laisser flamber quelques pièces de bois ou faire "couvrir de la braise sous les cendres", si l'on voulait rallumer le feu promptement pour les besoins domestiques ?

À l'occasion du coucher ou d'une absence on recouvrait de cendres quelques morceaux de bois franc, de façon qu'ils ne pussent se consumer que très lentement.

Quel embarras lorsque le feu s'éteignait ? Chaque foyer avait bien son batte-feu, autrement dit briquet avec du charbon, des copeaux, ou du petit bois bien sec. Si l'amadou ou le charbon manquait, force était d'aller emprunter du feu chez le voisin. Les charbons rougis se transportaient sur des pelles, dans des boîtes, mais il fallait se hâter car la précieuse braise ne durait pas longtemps. Donc, quand on allait chercher du feu on ne lambinait pas et c'est à ce va-et-vient que les gens d'autrefois apparentaient les visites qui ne durent qu'un moment. Ce transport du feu en plein air, parfois en plein vent, offrait de graves dangers dans les villes et les villages, aussi les autorités de la Nouvelle-France firent-elles défense dès 1676 de "porter du feu dans les rues." Toujours avoir de la braise dans la cheminée ou le poêle, était une commodité enviable qui ne se trouvait guère que chez les gens qui avaient "les moyens". Par analogie, on disait d'un homme riche qu'il avait de la braise.

Il n'y a pas trente ans, parmi les chansons qui faisaient fureur à Montréal, il en était une qui énumérait tout ce qu'on pouvait obtenir ici bas "avec d'la braise". Et tous comprenaient de quoi il s'agissait (1).

Ce fut tard dans le XIXe siècle que la braise et le briquet furent délaissés en sorte que la plupart de nos lecteurs ont vu à la campagne des anciens qui préféraient allumer leur pipe avec une braise extraite du poêle au moyen d'une pince spéciale fabriquée par le forgeron de la localité.

Parfois aussi, nos pères se servaient "pour allumer" de grandes éclisses ou lamelles de bois bien taillées. Ils en conservaient une provision sur une tablette près du poêle. Ces éclisses avaient 18 à 20 pouces, et on les appelait des "allumettes sans souffre". Leur vogue fut telle à la ville comme à la campagne que J.-A. Richard, mort septuagénaire (2) il y a quelques années, me racontait que son père en avait vu vendre sur le marché, à Montréal.

Quant au briquet, on le croyait disparu à jamais, mais voilà qu'il nous revient grandement modifié. Dans les instruments nouveaux, le fer, la pierre et la mèche sont disposés de façon que l'inflammation est automatique et instantanée. On donne à ces briquets les formes les plus diverses. Il y en a de modestes qui ne coûtent que dix sous, mais on peut en payer sept dollars. Tout dépend de la toilette et de l'efficacité de l'instrument.

E.-Z. MASSICOTTE

---

(1) Voici un couplet de cette séie fameuse:

La Braise est un levier puissant,  
Il faut au petit comme au grand,  
D'la Braise!  
Un pédant, doublé d'un fruit sec,  
Devient homme d'esprit avec,  
D'la Braise!  
La Braise c'est le nerf du jour,  
Aussi faut voir ce qu'on fait pour  
D'la Braise!  
On vend sa plume et son talent,  
Son coeur, son âme en demandant:  
D'la Braise!

(2) Sur feu J.-A. Richard, voir le *B. R. H.* 1920, p. 241; 1921, p. 30, et 1923, p. 40.

## LA DESCENDANCE DE COULON DE JUMONVILLE

Ce n'est pas dans le poème consacré à Coulon de Jumonville par le célèbre poète Thomas qu'on peut connaître l'histoire de ce héros. Thomas, dans ses vers, a largement usé des licences permises aux poètes. Il ne s'est pas du tout préoccupé de la vérité historique.

Mgr Amédée Gosselin, dans ses *Notes sur la famille Coulon de Villiers*, a tout dit de la trop courte carrière de Coulon de Jumonville. Nous voulons simplement poser une question: le héros canadien tué dans sa rencontre avec la troupe de Washington, le futur fondateur des États-Unis, a-t-il laissé des descendants ?

Joseph Coulon de Jumonville avait épousé à Montréal, le 11 octobre 1745, Marie-Anne-Marguerite Soumande, fille de Jean-Paschal Soumande et d'Ursule Leverrier.

Cinq enfants naquirent de cette union :

1° Joseph Coulon de Jumonville né à Montréal le 21 août 1746 et décédé au même endroit le 26 août 1746.

2° Joseph Coulon de Jumonville né à Montréal le 6 mars 1748 et décédé avant le 21 mai 1760.

3° Hypolite-Étienne Coulon de Jumonville né à Montréal le 5 juillet 1749 et décédé avant le 21 mai 1760.

4° Marie-Anne-Catherine Coulon de Jumonville née à Montréal le 12 juin 1752 et décédée au même endroit le 30 août 1752.

5° Charlotte-Amable Coulon de Jumonville née à Montréal le 16 août 1754.

La veuve de Coulon de Jumonville se remaria à Montréal, le 15 décembre 1755, à Jean-Pierre Bacheois de Barraute, capitaine au régiment de Béarn. Cet officier prit part aux batailles des Plaines d'Abraham et de Sainte-Foy. Le 12 mai 1760, dans une escarmouche, il fut blessé à la tête d'un éclat de bombe. Transporté à l'Hôpital général de Québec, il y mourut le 20 mai 1760.

Le 28 juin 1760, le chevalier de Lévis écrivait au ministre Berryer :

“ Je joins mes sollicitations à celles de M. le marquis de Vaudreuil en faveur de madame Barraute, veuve anciennement de M. de Jumonville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a une fille. Elle avait épousé en secondes noces le sieur Barraute, premier capitaine du régiment de Béarn, homme de condition dont elle a une fille. Il vient de mourir de ses blessures. Cette veuve est sans biens, chargée de ses deux filles; je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour elle et lui procurer une pension et places à Saint-Cyr pour ses filles ” (1).

Il est donc absolument certain qu'à la date du 21 mai 1760 il ne restait plus qu'une fille du mariage Jumonville-Soumande : Charlotte-Amable.

Dans sa lettre au ministre Berryer, le chevalier de Lévis demandait pour elle une place à Saint-Cyr.

Saint-Cyr était cette maison fondée par madame de Maintenon en 1680 et établie dans le parc de Versailles pour recevoir et instruire gratuitement 250 demoiselles nobles et pauvres.

Charlotte-Amable Coulon de Jumonville obtint-elle son entrée dans cette célèbre maison ?

Nous avons sous les yeux le certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, pour l'entrée de la jeune fille à Saint-Cyr.

M. d'Hozier déclarait :

— “ Nous, Louis-Pierre d'Hozier, chevalier, juge d'armes de la noblesse de France, conseiller du Roy en ses conseils et commissaire de Sa Majesté pour lui certifier la noblesse des demoiselles élevées dans la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr

“ Certifions au Roy que demoiselle Charlotte-Amable Coulon de Jumonville a la noblesse nécessaire pour être admise au nombre des filles demoiselles que Sa Majesté fait élever dans la Maison Royale de Saint-Louis, fondée à Saint-Cyr dans le parc de Versailles, comme il est justifiée par les actes énoncés dans cette preuve que

(1) *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 365.

nous avons vérifiée et dressée à Paris, le mercredi dix-sept février mil sept cent soixante-deux.”

Charlotte-Amable Coulon de Jumonville entrée à Saint-Cyr à la fin de 1762 en sortit le 22 juillet 1774. Elle avait fait choix de la vie religieuse et s'enferma dans un couvent de Bénédictines. Le roi, le 14 septembre 1774, avait bien voulu payer sa dot afin de lui permettre d'entrer au cloître.

La dernière descendante de Joseph Coulon de Jumonville s'éteignit donc en France après 1774.

P.-G. R.

---

### VOISINAGE PEU AGREABLE

---

Dans son rapport sur le gouvernement de Québec dressé en 1762, le général Murray nous fait connaître les officiers de son état-major, les ingénieurs employés aux réparations des murs de Québec et le personnel de l'Hôpital de Sa Majesté. Puis, il donne le nom de l'exécuteur des hautes oeuvres, le sieur Benjamin Gable.

Ce voisinage du bourreau avec des capitaines, des majors et même des colonels devait être plus ou moins agréable à ces derniers. Mais il faut croire que le maître des hautes oeuvres était une partie importante du rouage administratif du temps.

---

### LES DISPARUS

---

*Louis Plamondon* — Né à L'Ancienne-Lorette le 29 avril 1785, du mariage de Joseph Plamondon et de Louise Robitaille. Il fut admis au barreau le 1er août 1811. Le 23 février 1826, il remplaçait M. Planté comme greffier du papier terrier et du domaine du Roi pour le Bas-Canada. Décédé à Québec le 1er janvier 1828. Plamondon fut un des avocats les plus célèbres de son temps. M. de Gaspé parle de lui avec beaucoup d'avantages dans ses *Mémoires*. M. Plamondon, encore étudiant, avait publié un *Almanach des dames* qui est devenu une rareté bibliographique puisqu'on en connaît qu'un seul exemplaire.

## LE CHANT DES MONTAGNARDS

Peu de lecteurs n'ont pas entendu chanter ou n'ont pas chanté eux-mêmes la fameuse chanson dont voici le premier couplet et le refrain :

Montagnes Pyrénées,  
Vous êtes mes amours.  
Cabanes fortunées,  
Vous me plârez toujours,  
Rien n'est si beau que ma patrie,  
Rien ne plaît tant à mon amie,  
O montagnards, (bis) chantez en chœur (bis)  
De mon pays, (bis) La paix et le bonheur.

### Refrain

Ah ! . . . ah ! . . .  
Halte-là, halte-là, halte-là,  
Les montagnards, les montagnards,  
Halte-là, halte-là, halte-là,  
Les montagnards sont là ?  
Les montagnards sont là, les montagnards

A quelle époque, ce chant populaire prit-il racine au Canada ? Des anciens nous ont dit qu'il fut introduit vers 1870 par un chœur de chanteurs français, mais nous n'avons pu vérifier cette assertion.

Nous nous rabattons sur une conjecture à savoir que le chant en question fut popularisé — sinon créé — à Montréal par une chorale canadienne renommée qui s'appelait les Montagnards et qui avait dans son répertoire la chanson dont nous donnons ci-dessus la première strophe.

La chorale des Montagnards fut fondée vers 1885, par Arthur Renaud, maître de chapelle de la paroisse Sainte-Anne de Montréal. Cette chorale comptait 25 membres lesquels avaient adopté le costume suivant : pour bas, culotte et veston gris, chapeau de feutre gris orné d'une plume rouge. Les principaux solistes de ce groupe étaient : E. Lebel, ténor de renom, et Hormisdas Saint-Cyr dont la voix de basse profonde faisait les délices des amateurs.

Les Montagnards qui avaient deux répertoires, un religieux et l'autre profane, donnaient leurs services gratuits aux oeuvres religieuses ou charitables.

M. Renaud quitta la direction vers 1890 et fut remplacé par Charles Labelle qui fut maître de chapelle à Notre-Dame.

Cette chorale, peut-être la première association canadienne de son espèce, cessa d'exister faute de moyens pécuniaires, vers 1891, après avoir fourni une carrière marquée de succès et surtout de dévouements des plus méritoires.

E.-Z. Massicotte

---

## QUESTIONS

---

Si je ne fais erreur, l'âge de majorité sous le régime français, commençait à vingt-cinq ans. Quand l'âge de majorité a-t-il été porté à vingt-un ans au Canada ?

Loi

Dans un ouvrage récent publié en France, il est dit que Mgr de Laval Bois-Dauphin, évêque de La Rochelle de 1661 à 1693, était le frère de Mgr de Laval, premier évêque de la Nouvelle-France ? Est-ce bien cela ? Nos auteurs canadiens ne semblent pas connaître ce frère de Mgr de Laval.

P. O. B.

Dans la correspondance des ministres du Roi avec nos premiers gouverneurs, il est souvent question de M. Colbert de Terron. Qui était ce personnage ? Était-il parent du grand Colbert ?

G. O. C.

D'où venait le premier Côté qui fit souche au Canada ? Mgr Tanguay ne semble pas le savoir.

Ag.

DEUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE  
D'AUTREFOIS

Par devant Guillaume Audouart, secrétaire du conseil estably par le Roy à Québec, nottaire en la nouvelle france et tesmoings sousbsignez, fut présent en sa personne Nicolas de Lausnay, lequel volontairement a reconnu, confessé, reconnoist & confesse par ces présentes s'estre acomodé & engagé au d. Jean LeMire, Me. charpentier dans la ville de Rouen, estant de présent en cette ville de Québec, pais de la Nouvelle France, pour le temps et espace de trois années à commencer du dixiesme jour de febvrier de la présente année mil six cent cinquante cinq & finir à pareil jour les dites trois années expirées moyennant quoy le dit sieur Lemire s'est obligé et s'oblige par ces préentes de entretenir le dit de Launay tant de chemises, habits, souliers, chaussures et autres choses concernant son entretien suivant comme il a accoutumé d'estre entretenu par ci-devant ensemble de luy montrer & apprendre son mestier pendant les dites trois années et temps qu'il luy sera possible toutes lesquelles choses ci-dessus ont esté accordé entre les parties promettant &c obligeant de part et d'autre renonçant &c. Fait et passé en l'estude du notaire susdit & sousbsignez le vingt quatriesme jour de janvier mil six cent cinquante cinq, présence de Henry Pinguet, habitant, et Guillaume Boutier, tesmoings sousbsignez, et ont les parties et a le dit Nicolas de Launay déclaré ne scavoir escrire ni signer de ce interpellé suivant l'ordonnance — H. Pinguet, Jean Lemire, Guillaume Boutier, Audouart, not.

Pardevant Guillaume Audouart, secrétaire du Conseil estably par le Roy à québec, nottaire en la nouvelle france et tesmoingts sous signez fut pnt. en sa personne Louis Sedillot, habitant de ce pays, demeurant en la coste de Ste. geneviesve, estant de pnt. au dit québec, lequel a confessé pour le profit faire de adrien Sedillot, son fils, aagé de dix neuf ans ou environ, qu'il certifie fidele et loyal lavoit baillée et mis en apprenty du jour-

dhuy jusques à trois ans finies avec jean chayné, maistre charpentier, a ce pnt, quy la pris et retenu a son apprenty pour le dit temps pendant lequel il promet luy monstret et enseigné son dit mestié de charpentier, luy querir et livrer ses vivres, son lict, hostel et lumière, le traiter humainement com. il appartient et l'entretenir durant le dit temps de tous habits, linge, chaussures et autres vestements honeste, selon sa qualité, à ce faire pnt. le dit apprenty quy a promis servir fidellement son dict maistre, faire son profict et ladvertir de son dommage sil vient à sa cognnaissance, sans aller par luy ailleurs servir durant le dit temps et en cas de fuite ou absence son dit père le promet chercher pour ly trouvé et peut le ramener à son dit maistre pour parachever le temps de son dit apprentissage et soblige le dit chayné de monstret et enseigner son dit mestier gratis au dit Sedillot pour veu qu'il le serve fidellement et loyallement les dites trois années mentionnées cydessus plus soblige et promet le dit chayné de faire travailler par chacune des dites trois années le dit Sedillot apprenty ou autre en sa place pendant le temps et espace de trois semaines au profit du dit Sedillot toutesfois et quantes quil en sera requis. Car ainsy &c. promettant &c. obligeant &c. chacun en droit soy &c. mesme le dit apprenty son... fait et passé à québec en lestude du nottaire sus dit et soubds signé le douziesme jour de juin mil six cens cinquante sept pnce. de Jean LeVasseur et Jean Gloria tesmoingts soubds signés et ont les dites parties déclaré ne scavoïr escrire ny signé de ce interpel suivant lordonnance. — J. Gloria, Levasseur, Audouart.

---

#### QUESTION

---

Le 14 octobre 1667, dit le *Journal des Jésuites*, Jean-François Elie sort de la Compagnie avec sa démission; il s'embarque en habit séculier sous le nom de sieur de Henne-cour, conduit par deux de nos FF. après avoir changé d'habit à la hâte, le tout secrètement. Quel est ce Jean-François Elie? Le *Journal* mentionne son arrivée à Québec le 3 août 1666.

R. P.

LES VAISSEAUX DU ROI AU CANADA DE

1726 à 1748

1726 — Le comte Des Gouttes, qui a amené M. le marquis de Beauharnois, gouverneur, et M. Dupuy, intendant.

1727 — M. Le Gardeur de Tilly père.

1728 — Le comte Des Gouttes qui a ramené en France M. et Mme Dupuy.

1729 — Le comte de Vaudreuil qui a amené M. Hocquart comme commissaire général et qui devint intendant, lequel comte de Vaudreuil a perdu la flûte du Roi l'*Éléphant* au Cap-Brûlé et a amené aussi M. Dosquet comme évêque.

1730 — M. de L'Étendue.

1731 — Le comte Des Gouttes.

1732 — M. de L'Étendue qui a passé en France M. Dosquet.

1733 — M. de la Jonquière.

1734 — M. Dechon qui a passé M. Dosquet au Canada.

1735 — M. de Forant.

1736 — M. de Saint-Claire qui a passé M. Hocquart en France.

1737 — M. Duquesnel qui a passé M. Hocquart au Canada.

1738 — M. de la Jonquière.

1739 — Le comte de la Galissonnière.

1740 — M. de la Saussaye.

1741. — M. Méchin qui a passé M. de Pontbriand, évêque de Québec, par la démission de M. Dosquet.

1742 — M. de Conteneuille.

1743 — M. de Rossel.

1744 — M. Desherbiers de L'Étendue.

1745 — Il n'est point venu de vaisseau du Roi ni de vaisseau marchand de La Rochelle, seulement l'*Heureuse Marie*, de Saint-Malo, commandée par le sieur Desgettes qui a amené l'équipage de la frégate du Roi le *Castor*, commandée par M. Dubois.

1746 — Il n'est point venu de vaisseau du Roi. M. de la Jonquière qui venait gouverneur général a été obligé de retourner en France de l'Acadie par la mort de M. le duc d'Anville. Il est venu seulement six vaisseaux marchands

dont trois sont arrivés à Québec le 14 novembre et ils y ont hiverné, dont la *Sultane* commandée par M. Dacier a fait naufrage à Québec. En échouant tout son sel a été perdu.

1747 — Il est venu quatre vaisseaux du Roi, l'*Émeraude*, commandée par M. de Cabanac de la Jonquière, arrivée en juillet; trois autres vaisseaux du Roi sont arrivés le 21 septembre. M. Perier de Salvart commandait le *Northumberland*; M. Desherbiers commandait l'*Alcion*; Le sieur Coste, pilote entretenu pour le Roi, commandait la *Gironde*. Ils sont partis de Québec avec la frégate l'*Émeraude* le dimanche, 22 octobre, à neuf heures du matin. M. le marquis de Beauharnois, gouverneur-général, s'est embarqué le 14 sur le navire le *Northumberland* pour passer en France. M. Dubois, commandant la frégate du Roi la *Marthe*, est resté à Québec pour convoier les marchands.

1748—M. de Tilly, commandant la frégate la *Friponne*, pour venir en Canada; à son arrivée il a remis le commandement de la dite frégate à M. de Beauharnois de Beaumont pour prendre le commandement du navire le *Saint-Laurent*. M. Hocquart, intendant, a passé dedans pour retourner en France. M. Du Veneu, commandant la frégate le *Zéphir*, dans laquelle est venu M. Bigot, intendant, pour remplacer M. Hocquart (1).

---

## LES DISPARUS

---

*L'abbé Victor-Nicolas Many* — Né à Gesponsard (Reims), le 19 décembre 1850, il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris le 3 octobre 1871. Ordonné prêtre le 18 décembre 1875, il passe au Canada l'année suivante. Il fut professeur au séminaire de philosophie, puis au grand séminaire de Montréal. Vicaire à Notre-Dame de Montréal de 1894 à 1901, il fut ensuite professeur d'écriture sainte au grand séminaire. Décédé à Montréal le 4 octobre 1928. Auteur de *Études évangéliques* (1918), *La vraie vie* (1922), et de *Quand a commencé l'ère chrétienne*.

---

(1) Archives de la province de Québec.

## LE PREMIER L'ITALIEN DIT L'ÉTOILE

Au registre de Notre-Dame de Québec, à la date du 22 avril 1748, on lit :

“ Le vingt-deux avril mil sept cent quarante-huit, vû le certificat de liberté de tout mariage donné par M. Boucault, chanoine et secrétaire de M. l'évêque de Québec, en datte du huit du courant en faveur de Jacques-Bonaventure L'Étoile, et après la publication de trois bans de mariage faite aux prônes de nos messes paroissiales les quinze, seize et vingt-un du courant, d'entre le susdit Jacques Bonaventure L'Étoile, fils d'Angel Marie L'Étoile et d'Angélique Marie Bernarre, ses père et mère, de la paroisse de la Trinité, village de Rôle, au diocèse d'Albinga, République de Gênes, d'une part, et Marie-Joseph Amiot, fille de Charles Amiot et d'Angélique Métivier, ses père et mère, de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement au dit mariage, je prêtre faisant les fonctions curiales en la paroisse de Québec soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra avoir reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avoir donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par notre Mère la Sainte Eglise ; et ce en présence de Joseph Paris, Antoine-Jean Lieutar, amis et témoins pour l'époux, en outre de Charles Amiot père, Michel et François Amiot frères, François Quirouet, beau-frère, Pierre Philipon, aussi beau-frère de l'épouse, et du sr François Thibault, l'époux et l'épouse ont déclaré ne savoir signer. Plusieurs ont signé.”

Les signataires à l'acte sont Charles Amiot, F. Thibault, Antoine-Jean Lieuthard, Joseph Paris et l'abbé Jacrau.

Il est assez difficile de rétablir le nom originaire de ce Jacques-Bonaventure L'Étoile ou L'Italien.

Le contrat de mariage reçu par le notaire Louet le 15 avril 1748 le nomme “Jacques Bonaventure Touelle, fils d'Angeles Marie Touelle et d'Angeles Marie Bernière, ses père et mère, Génois de nation, navigateur.”

De 1749 à 1759, Jacques-Bonaventure L'Italien dit L'Étoile fait baptiser plusieurs enfants à Québec et c'est

peut-être dans l'un des actes de baptême qui furent alors dressés qu'on trouvera son vrai nom. Dans l'acte de baptême de sa fille Marie-Geneviève née à Québec le 10 avril 1749, il est désigné sous le nom de "Tonelle ou Tonelli". Dans l'acte de sépulture de cette enfant le 15 janvier 1752, on nomme le père "Aventure Etoile". Dans l'acte de naissance de son deuxième enfant, François, à Québec, le 21 mars 1751, il est désigné sous le nom de "Fra L'Etoile dit Aventure."

Le nom originaire de L'Italien dit L'Etoile n'aurait-il pas été Tonelli ?

P.-G. R.

---

### UN ANCIEN ORGANISTE DE LA CATHEDRALE DE QUEBEC

---

Le 18 8bre 1715, a été inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu de cette ville de Québec, après lui avoir rendu les devoirs ordinaires dans l'église paroissiale de N.-D. du dit Québec, le Sr Jean Michelance, étudiant en logique, organiste de la cathédrale, de Siboure, proche Saint-Jean de Liis dans le Bayonnais, âgé de vingt un ans, décédé le jour précédent, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. La dite inhumation faite par moi prêtre soussigné vicaire de la susd. paroisse, chanoine de la cathédrale, en présence de Mrs de la Colombière, archidiacre, et Le Picart, chanoines.

Goulven Calvarin ptre

---

### SAINT-AUGUSTIN DE PORTNEUF

---

Saint-Augustin de Portneuf c'est l'ancienne seigneurie de Maure ou des Pauvres qui fut concédée par le gouverneur de Montmagny, le 18 septembre 1647, à Jean Juchereau, sieur de Maure. Ce singulier nom de seigneurie des Pauvres lui fut donnée plus tard parce que l'Hôtel-Dieu de Québec acheta la seigneurie de Maure avec le bien des Pauvres dont il avait l'administration.

En 1885, M. Auguste Béchard a publié l'*Histoire de la paroisse de Saint-Augustin (Portneuf)*.

LA DISETTE A MONTREAL EN 1789

Au printemps de l'année 1789, Mgr Hubert, évêque de Québec, adressait la lettre suivante (non datée) :

“ A Messieurs les curés de l'isle de Montréal,

Messieurs,

“ On doit vous proposer une souscription dans laquelle entre tout le clergé de ce diocèse en faveur des pauvres habitants de la campagne qui n'ont pas de quoi semer ou qui manquent déjà du nécessaire pour la vie. Mr Brassier veut bien se charger de recevoir vos noms et vos aumônes pour les transmettre à Mr St-Germain nommé receveur-général pour la partie nord du gouvernement. Nous espérons que vous voudrez bien seconder nos intentions dans une oeuvre qui a pour but un objet de charité et qui ne peut être qu'honorable à votre corps. Le produit des deniers de cette souscription sera employé à assister les pauvres cultivateurs dans les lieux où la misère se fait sentir plus vivement.

En outre, sur l'avis d'un nombre assez considérable de curés, nous permettons, que pour cette année, on ouvre pour la même fin les coffres-forts des fabriques, dans les paroisses où ce secours sera jugé nécessaire aux habitants du lieu, pourvu qu'on y observe les conditions suivantes :

1° Avant toutes choses on assemble les marguilliers et principaux habitants de la paroisse et que l'on délibère avec eux sur la nécessité de cette contribution. 2° qu'on tire du coffre-fort telle somme qui sera jugée nécessaire par l'assemblée, pourvu qu'elle n'excède pas la moitié de qui y est contenu. 3°, que l'on détermine si cette somme sera fournie aux pauvres par manière de don gratuit ou par manière de prêt à un terme raisonnable, dont on feroit donner des obligations. 4° que l'on dresse un acte du résultat de ladite assemblée, dans lequel mention sera faite de permission préalable, ledit acte a été signé du curé et des marguilliers et conservé au coffre-fort. 5° Mr le curé conjointement avec les marguilliers ou syndics nommés à cet effet distribue une partie de cette somme aux plus affamés et que le reste soit employé à avoir du bled de semence.

Je suis bien parfaitement  
Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
† JEAN FRANC S. Evêque de Québec ”

Les paroissiens de Montréal répondirent à l'appel de l'évêque par un acte de générosité et de charité.

Le samedi, 4 avril 1789, un groupe de paroissiens s'était assemblé chez les Récollets, et avait formé un comité de secours pour le soulagement des pauvres de la ville et de la banlieue.

Le lendemain, dimanche, les marguilliers s'assemblèrent et résolurent d'accorder au comité de secours, à même les fonds de la fabrique, la quantité de quatre-vingts pains de six livres par semaine, pendant deux mois. “ Et Mr Louis Cavilhe, actuellement marguillier en charge de laditte oeuvre sera autorisé à faire les arrangements nécessaires pour ce sujet avec tel boulanger qu'il jugera à propos et ont lesdits sieurs marguilliers signé lecture faite.

Le Pallieur	F. Dezery ptre
Adhémar	P. Foretier
P. Vallée	Me. Blondeau
Desrivieres Beaubien	J. N. Delisle
Gab. Franchère	P. G. Lacroix
Cavilhe	Jean Guill. Delisle

La délibération cy dessus approuvée par nous soussigné Montgolfier.”

Après les deux mois écoulés et la distribution des pains, la population de Montréal semblait encore affamée. La fabrique de Notre-Dame réitéra son acte de générosité dans le même sens.

Dans une assemblée du 5 juillet 1789, il a été résolu: “ Qu'attendu la grande indigence des pauvres de cette paroisse, il sera distribué pendant chaque semaine et dans un jour qui sera choisi pour le sujet, la quantité de cinquante pains bis de six livres à cinquante familles qui seront reconnues être dans la nécessité et que Mr Dezery prêtre faisant les fonctions curiales de cette paroisse en fera la distribution, et ce jusqu'à six semaines à compter de demain sixième jour du présent mois de juillet, et le marguillier en charge est autorisé par laditte assemblée à contracter avec

tel boulanger qu'il jugera à propos pour cette fin; et de prendre l'argent qu'il en pourra coûter sur la caisse d'épargne dans la sacristie de cette paroisse.

Brassier vic. g.	F. Dezéry, ptre
J. N. Delisle	C. Dezéry
J. Bouthillier	Adhémar
P. Vallée	P. Foretier
Gab. Franchère	I. G. Lacroix
Caville	Jean-Guill. Delisle"

O. L.

---

### LES DISPARUS

---

*L'abbé André-Charles-Henri Paquet* — Né à Québec le 10 mai 1844, du mariage d'André Paquet dit Lavallée et de Hermine Turgeon. Ordonné prêtre le 22 mai 1869, il fut vicaire à Saint-François de l'île d'Orléans, à L'Ancienne-Lorette, puis curé de Sainte-Pétronille de Beaulieu, de Saint-Casimir et, enfin, de Saint-Alban. Décédé à Lévis le 29 octobre 1910. Pendant qu'il était curé de Sainte-Pétronille de Beaulieu, M. l'abbé Paquet avait publié une revue intitulée *Le propagateur de la dévotion à sainte Philomène au Canada* (21 fascicules de 32 pages chacun, de 1880 à 1889).

*L'abbé Jérôme Sasseville* — Né à Sainte-Anne de la Pocatière le 7 novembre 1826, du mariage de Jean-Baptiste Sasseville et d'Esther Caron. Ordonné prêtre à Québec le 30 septembre 1849, il fut vicaire à Saint-Ferdinand d'Halifax, missionnaire à Kingsey puis à Douglstown, curé de Saint-Basile (2e fois), des Écureuils et enfin de Sainte-Foy. Il décéda dans cette paroisse le 6 novembre 1893. On a de M. l'abbé Sasseville *Notes on the two Jesuit manuscripts belonging to the estate of the late Hon. John Neilson, of Quebec, Canada, by l'abbé Sasseville and Dr John Gilmary Shea*, brochure de seize pages publiée à New-York en 1887 par Geo.-M. Fairchild. On attribue aussi à M. Sasseville une brochure publiée à Québec en 1889 et intitulée *Dialogue entre un Acadien et un Canadien français au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax*.

## L'ETUDE ET L'HISTOIRE

“ Si vous étudiez l'histoire canadienne, a déclaré sir Robert Falconer devant le “ Young Men's Canadian Club ” de Montréal, vous constaterez qu'elle revêt une physionomie tout à fait distincte et que nous avons le droit de dire que nous formons un peuple, une entité nationale ”. Et l'éminent président de l'Université de Toronto d'insister pour que les générations nouvelles s'appliquent plus que jamais à scruter les annales de notre pays.

Souhaitons que l'appel soit entendu. Nous avons besoin de nous rapprocher les uns des autres, de nous sentir les coudes ; étudions l'histoire de notre pays, non pas seulement pour la satisfaction d'apprendre des faits et des dates, mais encore, ainsi que le recommande sir Falconer, afin de comprendre les leçons qui s'en dégagent et d'en imprégner toute notre vie. Nous trouverons dans les gestes des ancêtres amplement de quoi nous édifier, de quoi nous stimuler, de quoi soutenir notre courage. En effet, ceux-là aimèrent leur pays jusqu'à la souffrance, jusqu'au sacrifice, jusqu'à la mort. En lisant certains épisodes, surtout, un coeur bien né ne peut s'empêcher de frémir d'admiration et de prendre la résolution de ne pas laisser abaisser l'idéal de la nation placé si haut par ces vaillants de notre passé.

Ainsi se formera rapidement une mentalité vraiment canadienne, ainsi s'épanouira la nationalité canadienne formée par l'heureux mélange de races qui ont toutes jeté un vif éclat dans l'histoire de la civilisation. Nous possédons les éléments nécessaires pour devenir une nation riche, prospère ; n'aurions-nous pas tort, assurément, de gâcher notre avenir par des chicanes futiles ou des calculs mesquins. Le Canadien ne saurait voir autrement que grand et généreux.

Et pour affermir davantage sa conviction que le Canada est un pays voué aux plus belles destinées, un pays qui vaut certes la peine qu'on l'aime et qu'on travaille pour lui, qu'il lise l'histoire et qu'il en médite assidûment les leçons. Que tous nos jeunes gens suivent le conseil

de sir Robert Falconer, un homme qui a étudié la question de nationalité canadienne depuis nombre d'années, et nos populations ne tarderont pas à se sentir comme soulevées par l'enthousiasme, jalouses de montrer qu'elles n'ont pas dégénéré et qu'elles veulent marcher sur les traces des aïeux. Or, n'est-ce pas l'esprit qu'il nous faut aujourd'hui, la foi qui transformera la face de notre jeune pays? (La Presse, 26 janvier 1928).

---

### AS-TU VU MARIANNE ?

---

Dans le *Bulletin des Recherches historiques* de 1915, en faisant l'historique de la société politique secrète, fondée en 1865 sous le nom de "Club Saint-Jean-Baptiste", nous avons mentionné que pour se reconnaître, les adhérents s'interpellaient ainsi : "As-tu vu Marianne ?" A quoi les initiés répondaient : "Marianne s'en vient."

Où le fondateur du club, Ludger Labelle, avait-il puisé l'expression ? En France très probablement, mais comment assurer une base à cette hypothèse ? Le hasard nous secourt en nous faisant lire l'entrefilet suivant paru récemment dans un hebdomadaire : "Le nom de "Marianne", donné à la République, et tout d'abord par les réactionnaires, est un souvenir de la société secrète républicaine des départements de l'Ouest qui avait pour but de renverser le gouvernement issu du coup d'État du 2 décembre 1851, et de proclamer la République.

Cette société, appelée "La Marianne", recevait le mot d'ordre du comité démocratique de Londres, dont un des principaux membres était Ledru-Rollin. Cette association comptait un grand nombre d'affiliés, sur lesquels la police n'était que très imparfaitement renseignée, et qui se reconnaissaient entre eux par ces mots :

"Demande — Connaissez-vous Marianne ?

"Réponse : De la montagne" (1).

Ne peut-on avancer, avec un semblant de raison, que nos mécontents canadiens avaient modelé leur société sur celle qui voulait détrôner Napoléon III?

E.-Z. Massicotte

---

(1) Le *Bulletin*, de Montréal, 17 juin 1928.

## LA PAROISSE DE SAINT-NARCISSE DE CHAMPLAIN

---

Historique des premiers établissements (1800-1868).  
Discours prononcé en 1868 par l'abbé Théode Le Maître  
de Lottinville, curé de Saint-Narcisse :

La paroisse de St-Narcisse est située dans la profondeur des seigneuries de Champlain et de Batiscan, à quatre lieues environ du fleuve. La partie qui se trouve dans la seigneurie de Batiscan appartenait lors de l'arrivée des premiers colons, aux paroisses de Ste-Geneviève et de St-Stanislas, et l'autre partie à la paroisse de Champlain qui s'étendait jusqu'à la profondeur de la seigneurie de ce nom.

C'est vers l'an 1800, que les cultivateurs des vieilles campagnes avoisinantes commencèrent à visiter cet endroit pour y prendre des terres. Un nommé Collet, de Batiscan, Hyacinthe Nobert et Prisque Trépanier, de Ste-Geneviève, sont les premiers qui y aient acquis des terres. Mais aucun d'eux ne vint y demeurer. Collet fit cependant quelques défrichements sur la terre qui est aujourd'hui la propriété de la famille Bonenfant. Le premier colon résidant y arriva en 1803. Agé de 87 ans, il vit encore ici, entouré de respect et d'affection. Vous le connaissez tous : Louis Cosset, premier habitant de cette paroisse, naquit à Ste-Geneviève-de-Batiscan, le 17 octobre 1781, de cultivateurs peu à l'aise, mais excellents chrétiens, Prisque Trépanier, son aïeul maternel, nous devons à sa mémoire de le publier, fut l'homme qui inspira au jeune Cosset l'idée de s'établir ici, qui l'aida de ses conseils et lui procura gratuitement un lot de terre.

Il y a soixante ans, c'est-à-dire vers 1808, s'élancer dans la forêt pour se faire pionnier était un fait d'autant plus rare qu'il est beau. Louis Cossette comptera parmi ces hommes véritablement de bien qui ont donné l'élan à la colonisation en se mettant à l'oeuvre pour tout de bon. Accoutumé de bonne heure à de durs travaux, ayant de la santé et du courage, il ne lui manquait rien pour être un vrai pionnier, et il l'a été en effet, comme nous allons le voir.

Il y a donc 65 ans, par une belle journée du mois de juin, Louis Cosset, alors âgé de 22 ans, laissait sa paroisse natale, en compagnie d'un vénérable vieillard, Prisque Trépanier, que nous avons nommé tout à l'heure. Une hache, avec un petit sac de provisions, formait tout le bagage de nos deux voyageurs. Après une lieue et demie de marche, dans la direction nord-ouest, ils avaient atteint la forêt, ils se trouvaient à la demeure bien connue aujourd'hui de M. François Baril, à la Rivière à la Lime. C'était là le bout du monde. Au delà, plus de désert, d'habitation, de chemins, c'était la forêt à perte de vue, dont les chasseurs à peu près seuls parcouraient quelques fois l'entrée. Ils la franchissent et marchent jusqu'à la distance d'une lieue, puis ils s'arrêtent sur le bord d'un petit ruisseau et là le vieillard dit d'une voix émue à son petit fils : "Tiens, mon enfant, c'est ici la terre que j'ai acquise pour toi" — en la lui montrant. "Ne crains pas cette solitude, ni le travail, Dieu te bénira, sois persévérant. Adieu ! je te laisse seul, mais la Providence veillera bien sur toi." Et il s'éloigna.

C'était au soleil tombant. Une légère brise soufflait à travers le feuillage et balançait lentement la cime des grands arbres ; près du jeune homme, coulait en fredonnant l'eau du ruisseau, puis au-dessus de la forêt altière qui cachait l'horizon lointain, le ciel pâle se couvrait des faibles clartés du crépuscule ; un silence parfait régnait partout. Le jeune homme devint silencieux et pensif. Vivement impressionné, il roulait dans son esprit les dernières paroles de son vieux protecteur et la pensée d'une séparation trop subite. Une espèce de frayeur commençait à s'emparer de lui lorsque regardant avec confiance l'avenir, il se dit : qui sait les desseins de la Providence ! Peut-être que je serai heureux et que le bon Dieu me veut ici en effet : ces terres me semblent fertiles ; elles récompenseront le travail, il ne faut que donner l'exemple, et je compterai bientôt des frères autour de moi ; nous nous encouragerons. Un jour, peut-être, je verrai le clocher d'un village et la croix sainte briller au milieu des habitations qui auront remplacé ces

grands arbres. Il s'agenouille et il fait une prière à la sainte Vierge. Qu'elle fut tendre et bonne !... il se relève, ayant retrouvé toute son énergie ; son premier travail est de se construire un petit abri en feuillage et il s'y repose, il faisait nuit.

L'endroit du cabanon, première habitation de St-Narcisse, était justement à un arpent du côté sud-ouest de la demeure actuelle du colon. Le ruisseau qui coulait tout près était connu comme aujourd'hui, sous le nom de Rivière des Chutes, laquelle se fait remarquer plutôt par ses détours ingénieux et multipliés, par ses côtes inégales et parfois très élevées, que par les chutes et l'importance de son lit. N'en faisons point, dans tous les cas, un sujet de dispute ; cette seule mention, il semble, lui est déjà très honorable.

Ce territoire se trouvait dans la paroisse de St-Stanislas, à l'extrémité sud-ouest. Quant aux chemins, notre colon n'en avait aucun ; quelque direction qu'il voulût prendre St-Stanislas, plus généralement nommé alors la Rivière des Envies, était à l'état d'enfance, ou du moins, ne valait pas mieux ; si bien que notre pionnier pour communiquer aux plus proches établissements de sa nouvelle paroisse, devait aller à travers le bois par un petit chemin de pied à moitié tracé jusqu'à une lieue et demie, là demeurait un nommé Pierre Thiffault ; c'est aujourd'hui la propriété et résidence de M. Honoré Mongrain. Cependant le chemin des chutes, au nord, était déjà verbalisé : à la requête des sieurs Joseph Trépagnez, Pierre Trépagnez, Louis Mongrain et autres, de St-Stanislas, John Antrobus, Ecuyer, grand-voyer, légalisait le 5 mai 1801, le chemin de forêt dans la paroisse St-Stanislas de la rivière des Envies dans cette partie d'icelle paroisse nommée les Grandes Chutes, depuis la terre de Joseph Bordeleau à celle de Hyacinthe Cossette comprise, fixant le chemin de front, dans sa partie supérieure, auprès de la petite rivière des chutes.

Il y avait une petite chapelle à un arpent environ de la place actuelle de l'église de St-Stanislas, mais l'office n'y avait lieu qu'une fois chaque mois, et c'est le cu-

ré de Ste-Geneviève qui en était chargé. C'était alors M. Olivier Langlois, mieux connu sous le nom de Germain. Notre autre voisin St-Maurice, qui veut à tout prix et qui de fait a pris rang déjà parmi les grandes paroisses ne connaissait pas encore son premier habitant. Il ne fallait pas songer à se diriger de ce côté. Puis dans le nord, pas d'autre chose que l'immense forêt ; le travail des chantiers, ou autrement le commerce de bois était même loin d'y avoir fait son apparition. Naturellement, notre défricheur devait établir Sainte-Geneviève pour son centre d'affaires, de même que pour l'accomplissement de ses devoirs religieux. Ste-Geneviève était d'ailleurs le berceau de ses affections, le pays de naissance et de la parenté, des amis et de tous les souvenirs du jeune âge et de la religion. Pour s'y rendre pas de chemin, il est vrai, si ce n'est les traces souvent incertaines des chasseurs, mais il n'était qu'à une lieue des premières habitations. C'était encore une assez jolie distance, aussi, nous disait-il, que ses jambes trébuchant de côté et d'autre, sous ses épaules que faisait gémir le fardeau, l'avaient souvent accusé de cruauté dans cette misérable lieue.

Au lever du soleil, le lendemain de son arrivée, le jeune colon se mit à l'oeuvre et commença à défricher. Je me rappelle bien, nous disait-il, le premier arbre que j'ai abattu, c'était un gros merisier, qui n'a pas tenu longtemps sous les coups de ma hache. Je travaillais avec une ardeur sans pareille, dans ce même printemps, je semai des patates et des navets, qui firent à l'automne ma première récolte, elle fut abondante et me permit même de liquider de petites dettes. L'année suivante, mon champ s'était passablement agrandi, je semai neuf mesures de blé, entr'autres, qui me rendirent bien à l'automne 21½ minots. Dès lors, je me crus riche, et il semblait que l'avenir n'avait plus rien d'inquiétant. Notre défricheur commença en effet à songer à des projets assez riants et qu'il finit par exécuter bientôt. Il restaura en attendant son cabanon qui devint si hospitalier qu'il abritait déjà en 1805 une compagne à notre héros.

Nous y reviendrons tout à l'heure et remarquons qu'il passa le premier hiver à Ste-Geneviève.

Louis Cossette eut bien vite des imitateurs. Pierre Brouillet, son beau-frère, émigrait peu de temps après lui, vers la Rivière des Chutes, avec sa famille. Ce nouveau colon venait aussi de Ste-Geneviève, il persévéra pendant treize ans puis, découragé, après plusieurs années consécutives de misère dont nous parlerons plus loin, il s'en alla vers la Rivière-du-Loup en haut. Il n'y a aucun de ses enfants ici. Pierre Brouillet passait pour un fameux travailleur. Cossette et lui parvinrent à irayer ou *efferdocher* le petit chemin de pied tracé en partie par les chasseurs qui allait en droite ligne de leurs terres à Ste-Geneviève, au lieu appelé la Rivière à la Lime, de manière à pouvoir y passer en voiture, quoique bien misérablement, comme on le suppose, dès l'été de 1805.

On voit encore en quelques endroits les traces de ce chemin qui servit pendant longtemps à nos premiers habitants. Il traversait, paraît-il, une contrée fort redoutable, connue sous le nom infernal *d'abattis du diable*. Certains qui m'entendent, je crois, y ont eu des paniques qu'ils ne racontent pas encore gaiement au foyer de la famille. Cependant, ce nom diabolique ne devrait son origine qu'au désastre produit de temps immémorial, par une trombe ou bourasque de vent qui a culbuté et jeté pêle-mêle toute la forêt sur une largeur de 4 arpents et la longueur de plusieurs lieues. Ce phénomène est certainement pas unique même, on dit qu'il y a plus d'un *abattis du diable en arrière de St-Narcisse*. Dans l'année 1805, arriva une autre famille, Louis Hénault dit Champagne. Il se fixa à quelques arpents à l'est de Louis Cossette, et il ne fut pas celui dont les succès ont été moins heureux. La magnifique propriété dont le fils a hérité en fait la preuve ; le passant se dit en la remarquant de loin qu'il y a inévitablement là quelques gros bourgeois de la paroisse. Enfin, deux ou trois ans après, les pionniers de la Rivière-des-Chûtes comptaient de plus François Lefebvre et Ambroise Mongrain ; puis,

vers 1812, Hyacinthe Cossette, frère de Louis, et plus tard (1815) François Baril (1818) Jérémie Cossette, frère aussi de Louis. Aucun n'arrivait fortuné, comme on le pense bien ; leurs plus grandes richesses étaient d'avoir de bons bras et de bonnes jambes. Ils venaient à peu près tous de Ste-Geneviève. Lefebvre et Mongrain dont les terres sont encore de St-Stanislas étaient à une distance considérable des autres colons. Un nommé Julien Beaudoin fit aussi apparition, mais il n'y fut pour ainsi dire qu'en passant.

Les habitations commençaient ainsi à s'échelonner, et par suite les chemins se débouchaient, s'amélioraient et rendaient la position des colons infiniment meilleure. Vers 1807, le chemin des chutes conduisant à la chapelle de St-Stanislas, permettait déjà, tant bien que mal, d'y passer en voiture. On en profita pour lier amitié et engager des rapports plus fréquents et dûs avec les paroissiens de là. Mais Ste-Geneviève demeurait toujours le poste principal, vu surtout que l'office religieux n'avait lieu encore à la chapelle St-Stanislas qu'une fois le mois. La petite colonie pouvait compter sept habitants presque tous groupés les uns près des autres. C'était suffisant pour s'aider, s'encourager, s'égayer, faire trêve enfin du monotone silence de la forêt. Louis Cossette paraissait être comme le grand chef. C'était chez lui surtout qu'on aimait à se réunir. La petite cabane avait fait place à une maison passablement confortable, et ce que vous estimerez peut-être mieux, il n'y vivait pas en vieux garçon. Dès l'année 1805, il se maria, et il eut une épouse digne de lui. Je sais que ceux d'entre vous qui ont connu cette excellente chrétienne aiment à en rappeler le souvenir. Brigitte Thiffeault était son nom, elle appartenait à une famille respectable de la paroisse St-Stanislas. On dit qu'elle était douée de beaucoup d'esprit et qu'elle était extrêmement charitable, qu'elle contribua même en partie par sa sage économie et son travail, à la prospérité de notre défricheur dont elle faisait d'ailleurs intimement tout le bonheur. Il paraît qu'une femme au caractère maussade, c'est surtout fort déplaisant pour un

pauvre laboureur. Louis Cossette n'a pas connu une telle mauvaise fortune. Dieu lui avait choisi une épouse selon son coeur et son mérite. Aussi dans le canton, estimait-on beaucoup sa compagnie, autant que son excellente table dont les heureux invités, comme les pauvres mendiants, n'ont jamais eu à se plaindre.

Mais il est temps de vous parler de religion. Si nos colons, Messieurs, n'eussent pas été de fervents chrétiens, ils auraient peut-être bien vite déserté ce séjour de labeurs et de rudes privations. Car ne vous imaginez pas quoique tout nous paraisse leur venir à souhait jusqu'ici qu'ils ont été sans misères et souffrances. Non, et je vous dirai tout à l'heure les longues années d'épreuves qu'ils ont traversées pour la plupart sans se décourager. Je veux auparavant vous montrer leur soin à remplir les devoirs religieux, ce qui les soutint au temps de l'épreuve.

La distance pour aller soit à Ste-Geneviève soit à leur chapelle à St-Stanislas, était d'environ deux lieues et demie ; mais il ne faut pas oublier la voie étroite et périlleuse dans laquelle il fallait d'abord s'engager pour atteindre aux vieux établissements. Vous l'observeriez certainement davantage, Messieurs, si privés aujourd'hui du confort de vos bonnes voitures, de vos larges et sûrs chemins bordés sur tout le parcours de maisons quelquefois trop hospitalières, vous pouviez un moment vous mettre à leur place. Je suis tenté de prévoir le résultat de l'expérience, tout en reconnaissant votre zèle. Admirez donc la foi, la piété de nos colons, leur constante fidélité à aller prier Dieu et entendre la parole sainte, après la semaine de durs travaux. Secouant leurs fatigues, ils ne craignaient pas encore le plus souvent d'obliger leurs jambes à les conduire, quelquefois au risque de les laisser en chemin, par une journée orageuse ou dans les ténèbres de la nuit, souvent ils se dirigeaient, représentant une petite caravane d'hommes et femmes et enfants, marchant lentement, en s'aidant et s'encourageant. De plus ils se réunissaient fréquemment chez eux pour prier ensemble et chanter l'invocation à la sainte Vierge.

Je mets ma confiance  
Vierge, en votre secours,  
Servez-moi de défense,  
Prenez soin de mes jours

que l'écho portait au loin, dans le bois silencieux. Ah ! ce souvenir fait revivre l'antique foi de nos pères, le sentiment généreux qui les animait partout dans leur retraite obscure et dangereuse, dans leurs courses lointaines et chevaleresques, sur les champs de leurs vaillants combats ; oui, ils ont eu des enfants dignes de leur fierté et de leur valeur dans l'armée des colons qui bataillaient contre la forêt et dont les campements déjà nombreux des deux côtés du grand fleuve nous conservent ce sol de bénédictions.

Oh ! Messieurs, poursuivez l'exemple de ceux qui vous ont précédé dans la carrière ! Faites comme eux ! Je veux dire : ayez en honneur vos travaux et goûtez toujours les consolations religieuses. C'est ainsi que furent vos devanciers, vos ancêtres sur ce sol ; et c'est ainsi qu'ils ont rempli utilement leurs jours pour eux et leur pays. Puis ils se sentaient forts et du courage au coeur quand les années d'épreuves et de disette les accablaient ; ils ont tenu bon, vous allez le voir et vous animer davantage par ce nouvel exemple. Mais je commettrais une omission que vous ne me pardonneriez pas aisément si avant de terminer le chapitre de la question religieuse, je ne vous rappelais au moins les noms des vénérables prêtres, curés de Ste-Geneviève et desservants de la Rivière-des-Envies ou St-Stanislas, de qui nos colons ont reçu les secours religieux.

Un an avant l'arrivée de Louis Cossette aux Chûtes, c'est-à-dire en 1802, était nommé le deuxième curé résident de Ste-Geneviève, M. Olivier Langlois, connu aussi sous le nom de Germain. M. Laurent Aubry fut le premier curé résident de cette paroisse, il y fut nommé en 1785. M. Dorval succéda à M. Langlois, en 1805 ; puis M. LeBourdais remplaça ce dernier en 1812 ; de 1813 à 1818, M. Charles Hot ; et enfin de 1819 à 1862, M. F.-X. Côté, qui a été archiprêtre. Je ne puis prononcer le nom de M. Côté, de mémoire récente, illustre et chère, qui fut

pendant 44 ans curé de la paroisse d'où vous êtes venus pour la plupart, sans vous exprimer combien je trouve justes les affections et le respect que vous lui conservez et que j'aime à partager avec vous.

On remarque assez généralement que nos nouvelles paroisses, à une époque plus ou moins rapprochée des premiers défrichements ont eu comme un temps d'épreuve. La nôtre, Messieurs, n'a pas été exemptée de cet âge critique, qui lui est arrivé surtout fort à bonne heure.

Il y eut au commencement de ce siècle une disette très grande dans plusieurs localités, causée par la gelée et la rouille qui s'attaquaient au grain et détruisaient sur le champ les moissons. Les anciens nous en parlent. Ils nous citent l'époque et ils ajoutent que c'est bien mémorable, car le biscuit du roi sortit alors du hangar. Malheureusement le biscuit du roi ne sortit pas pour nos pauvres colons dont le temps de misère et d'épreuve coïnciderait cependant avec celui de la disette générale. Bien plus, les jours néfastes de la jeune colonie ne comptent pas seulement une année, ni deux, ni trois, mais sept longues années. Qu'est-ce donc, Messieurs, les deux années qui viennent de s'écouler et sur lesquelles vous gémissiez, quand il vient à votre esprit d'interroger l'histoire des premiers colons de votre paroisse.

Ils étaient au plus grand nombre sept familles ; 50 arpents de terre pouvaient être défrichés. La gelée et la rouille se firent sentir surtout les trois premières années, quoique diminuant, elles ne laissèrent pas de causer une véritable pénurie durant sept ans. La désolation devint même plus générale et plus profonde avec le temps, par suite des premières misères, des dettes et de leurs efforts infructueux. Oui, il y eut alors des souffrances, des inquiétudes, une amère douleur. Les chaumières déjà vieillies laissaient pénétrer les frimas et le souffle du nord sous leur toit devenu inhospitalier ; une chétive nourriture encore faisait parfois défaut aux malheureux exilés ; le soir, quand les derniers rayons du soleil sont tombés à l'horizon, une mère en pleurant partageait à ses petits enfants quelques légumes ou un pauvre pain

qu'aurait dédaigné le forçat de la prison. Et le colon lui, dont le travail stérile paraissait être frappé d'une malédiction sans fin, cheminait tristement en pensant à l'avenir. L'Écriture Sainte nous marque qu'un homme rempli de l'esprit de Dieu annonça un jour à un roi que son royaume serait affligé par sept années d'une dure famine, c'est-à-dire que tout grain sécherait sur pied. Dès lors, on amassa en quantité de tous les grains, on en remplit les greniers, et au temps venu, il n'y eut point de douleurs. La Providence ne voulut pas qu'il y eut un Joseph dans notre colonie pour annoncer les sept années de malheur et s'y préparer. En face de ces maux dont nos colons osaient à peine entrevoir la fin, il m'étonne que tous n'aient pas pris à un moment donné, la résolution de porter leurs tentes sous un autre ciel. Trois d'entre eux pourtant s'y décidèrent, et dirent adieu à leurs compagnons. Pierre Brouillet et Julien Beaudoin, les deux voisins de notre héros Louis Cossette, puis François Baril qui retourna à la paroisse natale, à Ste-Geneviève, où il est richement établi à l'endroit appelé la Rivière à la Lime ; il plaça ici plus tard presque tous ses enfants.

François Baril et Louis Cossette sont les seuls de nos sept braves pionniers qui vivent aujourd'hui. Le premier est un des citoyens les plus considérés de la paroisse Ste-Geneviève ; il nous fait toujours plaisir de rencontrer ce beau vieillard, âgé de 76 ans, jovial encore et d'une extrême bonté ; n'aurait-il fait pour notre paroisse que de lui léguer dans la personne d'un de ses fils en particulier, un chantre qui nous a rendu d'incalculables services qu'il aurait déjà droit suffisamment à notre estime et à notre affection. Convenez aussi que le fils est bien digne du père en la qualité mentionnée. Quant à M. Louis Cossette, le héros vraiment des défricheurs, la Providence lui a reparti largement sa part de bénédictions. Les 87 années qu'il porte si lestement, ses fils, petits et arrière petits-fils qu'il voit au nombre de 153, et cette population de 1400 âmes où il compte en quelque sorte autant d'enfants, et l'honnête aisance dont il jouit, enfin le bonheur dont il se félicite lui-même et

qu'il nous raconte souvent dans un langage tout à fait aimable, témoignent que peu de colons ont aussi bien réussi.

Les bonnes années reprenaient vers 1820 à la Rivière-des-Chûtes. La colonisation commença à y faire de rapides progrès. En même temps, elle gagna les autres rangs dont le premier ouvert a été celui de la " Grande ligne ", ou premier rang, ainsi appelé de la ligne de séparation des deux seigneuries, Champlain et Batiscan. Des défrichements y avaient été commencés en l'année 1809, suivant nos renseignements, par Gabriel Trudel, de Ste-Geneviève, décédé il y a un an, père de M. Michel Trudel, de cette paroisse, il ne s'y fixa point pour demeurer, c'est lui néanmoins qui y a abattu le premier arbre. On voit encore quelques vestiges de sa cabane sur la terre de son petit-fils, François Trudel, maire de cette paroisse. Quinze ans après, au plus, arrivèrent les premiers colons : Joseph Lapointe, Archange Cossette, Gabriel Trudel fils, Jean-Claude et Ignace Pronovost, le seul résident aujourd'hui dans la paroisse. Lapointe et Cossette sont décédés il y a plusieurs années. Ils furent suivis, mais de plusieurs années, par Benjamin St-Arnaud, François Derouin, Jean Lacoursière, Casimir Trépanier et Michel Trudel. L'émigration se porta successivement vers les autres rangs, à mesure que le désert s'agrandissait aux Chûtes et dans la Grande Ligne. Augustin Cossette, frère de Louis, qui était venu s'établir aux Chûtes dès l'année 1800, ouvrit en 1833, le deuxième rang, celui où plus tard fut fixée et érigée une chapelle ; un nommé Joseph Veillet cependant l'y précéda d'un an, mais il s'en alla aussitôt dans une autre paroisse, et c'est sa terre que Cossette acheta et sur laquelle il s'établit. Michel Trépanier et Louis Arseneau qui vinrent de la Rivière-du-Loup en haut sont après Cossette les plus anciens habitants du deuxième rang. Ignace Pronovost, après être retourné à Ste-Geneviève, revint en 1840, et campa dans le rang St-Pierre, où il avait déjà établi son fils, Narcisse Pronovost, deux ans auparavant, en 1838. Ils furent tous deux les premiers habitants du rang St-Pierre. Le troisième rang eut pour premier habitant dé-

fricheur Valère Côté ; il y arriva en 1848 et se plaça dans la profondeur des terres. Il y fut seul pendant longtemps.

Il faut remarquer qu'il n'y avait point de chemin d'ouvert pour communiquer d'un rang à l'autre quand les premiers colons s'y établirent.

De nouveaux habitants étaient arrivés dans les Chûtes dont les plus anciens étaient Joseph Baril, Jean Bonenfant et François Gervais. Le premier n'a pas eu la fortune pour lui malgré un travail constant ; il faut croire que Dieu l'a doué pour cela de cette santé robuste qui lui permit une fois de passer trois jours entiers sans prendre la moindre nourriture, tout en travaillant rudement et qu'il parierait, nous disait-il, pouvoir faire encore à l'âge de 75 ans sans éprouver le moindre inconvénient. Mais il avoue qu'après un pareil jeûne, il faut de la discrétion, qu'il ne faut que petit à petit remplir le baril et encore d'une nourriture bien sèche. Nous devons à la mémoire de feu Jean Bonenfant de dire qu'il a laissé après lui une famille qui porte on ne peut mieux son nom. Je sais qu'après avoir passé par toutes les charges de la paroisse, le père emporta dans la tombe votre estime et vos regrets. Je prie M. le capitaine Gervais, s'il est présent, de ne pas m'en vouloir, s'il doit à son tour passer sous l'instrument de supplice et à titre d'ancienneté pour le moins. J'avoue que la fraîcheur de ses traits encore et son agilité pourraient inspirer de la crainte. Je dirai tout bas ce que l'on aime à dire tout haut en d'autres circonstances : c'est un gentilhomme arrivé ici avec 15 piâtres de dettes et qui a réalisé pour valant en propriétés aujourd'hui \$6,000. M. Gervais venait avec femme et enfants à la Rivière-des-Chûtes, il y a 40 ans. Enfin, vous m'accuseriez de partialité si je refusais à un autre ancien défricheur, M. Michel Trudel, que vous reconnaissez pour un maître en agriculture et chez qui le premier curé de la paroisse eut pendant plusieurs mois une si bonne et généreuse hospitalité, un témoignage qui reconnaisse pour le moins sa générosité et les services qu'il a rendus.

L'exemple donné par les premiers colons était en voie sûre de prospérité. Le défrichement prenait de grandes proportions, et la population s'agglomérait, les chemins se traçaient puis l'abondance de la récolte venait à chaque automne encourager ce mouvement ; car c'était alors les années au blé et il faisait fortune ici : Louis Cossette, notre premier défricheur, en récoltait pour sa part, une année vers 1837, 275 minots. Son nom commençait à faire du bruit au loin ; à Ste-Anne-de-la-Pérade et ailleurs, on parlait de l'homme à 300 minots de blé dans les bois. Enfin, l'ouverture des chemins vint imprimer une marche régulière à ce progrès et accélérer davantage la colonisation. Voici quand les principaux chemins furent verbalisés ; nous avons déjà parlé du chemin de front des Chûtes ; celui du 1er rang, le 25 avril 1825 (par Edmund William Romer Autrobus, grand-voyer), moins le haut qui le fut en 1857, le 2ème rang et la route pour y communiquer du 1er rang, entre Michel Trudel et Benjamin St-Arnauld, le 7 octobre 1835 (par Augustus David Bostwick, député grand-voyer), le haut du rang le fut en 1866 ; rang St-Pierre route et chemin de front, le 16 décembre 1837 (par Henry Heney, député grand-voyer). Le chemin du 3e rang en partie, et la route de celui-ci au 2e entre Frs.-Jérémie Veillet et Louis Massicotte, le 23 juillet 1854 (par A. C. Martineau, député grand-voyer), enfin la route du 3e rang entre Simon Ayotte et Gabriel Mathon, le 15 novembre 1858.

D'un autre côté, les affaires religieuses avaient également changé de face. Une église en pierre avait remplacé la petite chapelle de la Rivière-des-Envies et un curé résident y était nommé en 1831, M. J.-H. Sirois. En 1846, M. P. Patry lui succéda, et M. J.-H. Dostie remplaça ce dernier en 1852, et deux ans après la paroisse de St-Narcisse déjà érigée, avait une chapelle et un curé résident. Ainsi, à partir de 1831, on n'allait plus à Ste-Geneviève pour l'accomplissement des devoirs religieux, mais à St-Stanislas où le trajet était devenu facile. De plus, étaient paroissiens de St-Stanislas tous les colons établis dans les Chûtes ou dans la profondeur de la seigneurie de Batiscan, et ils avaient contribué à l'érection

de l'église pour leur part dans la répartition ; mais il n'en était pas ainsi des autres rangs qui appartenaient en partie à la paroisse de Champlain où pour se rendre, il aurait à faire près de sept lieues ; l'autorité ecclésiastique ne tarda pas néanmoins de les annexer pour toutes les fins religieuses à St-Stanislas. Vers 1834, le grand-vicaire Cadieux, des Trois-Rivières, se transporta à l'église de cette dernière paroisse St-Stanislas après y avoir convoqué en assemblée tous les intéressés, et il les autorisa de la part de Sa Grandeur Mgr de Québec, à s'adresser désormais au curé de cette paroisse St-Stanislas pour tous les secours de la religion, leur enjoignant en même temps de payer leurs dîmes et ce jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y eut aucun écrit de ces arrangements, mais nos colons ne furent pas moins considérés comme paroissiens de St-Stanislas dont ils usèrent des privilèges et bénéfices, de même qu'ils en supportèrent les charges jusqu'au beau matin où il fallut prendre les habits de noces et se retirer chez soi, après avoir brisé l'alliance d'un commun accord et avec beaucoup de civilités. C'était à l'année 1851.

L'érection canonique de la paroisse St-Narcisse date de 1861. Il n'y eut que le territoire situé dans la seigneurie de Champlain qui fut inclus dans le décret érigeant la nouvelle paroisse, en sorte que les Chûtes, le rang St-Pierre et autres parties de la seigneurie de Batiscan continuèrent à faire partie des paroisses de St-Stanislas et de Ste-Geneviève. Ce fut en 1849, à l'instigation de messire P. Patry, qu'on se mit à l'oeuvre pour constituer, en paroisse régulière, cette partie de la seigneurie de Champlain. Il y eut d'abord une assemblée le 26 novembre de cette année (1849) dans la demeure de M. Michel Trudel dans laquelle assemblée on décida de faire acquisition d'un terrain pour une chapelle et où furent élus pour être syndics, MM. Michel Trudel, Louis Carignan, François Derouin, Augustin Cossette et François Gervais. Peu après, une terre appartenant à Raphaël Veillet était achetée ; puis échangée pour la terre actuelle de la Fa-

brique appartenant ci-devant à François Gauthier, elle fut plus tard agrandie et comprend aujourd'hui deux arpents de front sur 25 de profondeur. Deux nouvelles élections de syndics avaient déjà eu lieu ; dans la dernière on avait nommé que trois syndics : MM. Michel Trudel, Louis Arseneau et François Gervais. Enfin, le 14 juin 1851, Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec, érigeait canoniquement la paroisse, comprenant seulement la partie située dans la seigneurie de Champlain, et sous le patronage de saint Narcisse, confesseur pontife, dont la fête se célèbre le 29 octobre. Dans la même année, Mgr Cooke, alors vicaire général et curé des Trois-Rivières, se transportait sur les lieux pour y fixer la place d'une chapelle, ce fut à l'endroit où elle existe encore, dans le 2ème rang, on en commença aussitôt la construction par corvées et par contributions volontaires, il convient de nommer ici particulièrement MM. Michel et feu Édouard Trudel qui supportèrent une large part des travaux. Par un décret, en date du 22 octobre 1853, sa Grandeur Mgr Cooke annexa les Chûtes, y compris le rang St-Pierre, à la nouvelle paroisse ; et le 15 décembre de la même année, messire F.-X. Côté, archiprêtre, curé de Ste-Geneviève, y célébrait la première messe, après avoir béni solennellement le nouveau temple, une cloche et un chemin de croix lequel était un don de la paroisse de Champlain. Les habitants de la nouvelle paroisse avaient certainement fait preuve de beaucoup de zèle et de générosité. La chapelle mesurait avec la sacristie près de 100 pieds de long, la cloche pesant 124 livres, fut appelée François-Xavier-Ferdinand-Clément et eut pour parrain Ferdinand Filteau, notaire, et pour marraine dame Clément Lehoulier, épouse de feu Édouard Trudel, de la paroisse de Ste-Geneviève, messire J.-H. Dostie, alors curé de St-Stanislas, aida de ses soins et de ses conseils l'oeuvre conduite à bonne fin.

La chapelle élevée, on s'empressa de construire un presbytère et quelques dépendances qui furent prêts à recevoir un prêtre dès l'automne de l'année suivante, en 1854. Mgr des Trois-Rivières nomma alors le premier curé résident, messire Amable Charest, arrivant de mis-

s'on du Haut-Canada. Les registres avaient été ouverts quelques mois auparavant par M. Dostie, desservant de la paroisse. Le premier acte est le baptême de Joseph Henault dit Champagne, écrit à la date du 31 mars 1854. Au mois d'octobre 1855, M. Charest était remplacé par M. Chs Garceau, aujourd'hui curé de St-Pierre-les-Becquets, et qui fut cinq ans ici. Dans ce temps furent établis un corps de marguilliers, par une ordonnance épiscopale signée du 24 décembre 1856, l'Association de la propagation de la foi, l'Archiconfrérie, érigée par lettres du 4 août 1857, une école élémentaire dans le rang de la Grande-Ligne, vers 1848, et la paroisse avait été érigée en municipalité scolaire en 1855. On construisit dans la chapelle un jubé contenant 30 bancs, puis la Fabrique assura ses propriétés, savoir : la chapelle, la sacristie, et le presbytère, à l'Assurance Mutuelle des Fabriques du diocèse de Québec et des Trois-Rivières pour le montant de \$1,520.00 ; enfin le 14 avril 1859, furent publiées deux proclamations du gouverneur, pour la reconnaissance civile de la paroisse, dont l'une révoquait une proclamation datée du 29 décembre 1854 dans laquelle les bornes de la paroisse avaient été mal désignées, et l'autre érigeait la paroisse dans ses vraies limites. M. L.-O. Désilets remplaça M. Chs Garceau en novembre 1860 ; il mit des soins tout particuliers à pourvoir l'église d'ornements pour la célébration des saints Mystères ; une école modèle tenue par un instituteur remplaça la même année l'école élémentaire du 1er rang ; puis fut fondée, en 1864, la Société agricole et historique à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser et que je souhaite de tout mon coeur voir prospérer. Le 23 août 1865, Mgr des Trois-Rivières annexa à la paroisse le territoire de la Hétrière et des terres appelées du Côteau, appartenant à Ste-Geneviève, et cette annexion fut reconnue pour les effets civils. Agé de 63 ans et fatigué du ministère, M. Désilets donna sa résignation le 6 janvier 1867 à Mgr l'évêque des Trois-Rivières. Depuis, les dettes de la Fabrique ont été liquidées et une 4ème école a été ouverte. La population de la paroisse s'élève maintenant à près de

1,600 âmes et 6,000 arpents de terre sont livrés à la culture.

Voilà, messieurs, le changement qui s'est opéré dans le court espace de 65 ans. Oui, si nous remontons à soixante et quelques années, il n'y avait personne ici et pas un pied de terre qui ne fut du domaine de la forêt. Louis Cossette arrivait alors, le premier, et la vie de ce brave homme, n'a pas eu le temps de s'écouler pendant que vous avez pris place à sa suite ici. Aujourd'hui, avez-vous quelque chose à envier aux vieilles campagnes assises sur les rives du grand fleuve ? Oh ! il y a à remercier Dieu de ce qu'il a fait pour nous et pour la cause nationale. Car, où est notre avenir, Messieurs ? Quelle est la meilleure garantie de l'existence du peuple canadien français, si ce n'est après l'attachement à sa religion, l'attachement à l'art que vous cultivez, le progrès et l'encouragement de l'agriculture (Extrait des archives de la fabrique de Saint-Narcisse de Champlain par E.-Z. Massicotte, pour sa collection de notices historiques sur les paroisses du comté de Champlain).

---

## LE PREMIER HOFFMAN CANADIEN

---

Jean-Lilereck Hoffman était soldat dans un régiment de chasseurs allemands à la solde de l'Angleterre et passa en Canada pendant la guerre de l'Indépendance américaine.

Le 2 décembre 1781, Hoffman épousait devant le ministre luthérien D. Braunodorff, qui était évidemment le chapelain de son régiment, Marie-Thérèse Bélanger, fille de Charles Bélanger et de Elisabeth Fournier.

Hoffman se fit catholique un an après son mariage. Le 25 juin 1783, il recevait à la Rivière-Ouelle la bénédiction nuptiale et renouvelait son consentement de mariage avec Marie-Thérèse Bélanger, devant Josephus-Lampertus Becker, curatus castrencis copiarum germanicarum (Mgr Henri Têtu, *Histoire des familles Têtu, Bonenfant, etc.*, p. 29).

LES SOURCES IMPRIMÉES DE L'HISTOIRE DU  
CANADA-FRANCAIS

Les articles suivants publiés dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Québec* ont un caractère historique :

The work of Geographical Societies, par H. H. Miles (vol. 1, 1880, p. 14).

De Terre-Neuve aux Montagnes Rocheuses, par Benjamin Sulte (vol. 1, 1880, p. 23).

Recent explorations around Hudson's Bay, par R. Bell (vol. 1, 1880, p. 30).

Les îles Saint-Pierre et Miquelon, par le comte de Premio-Réal (vol. 1, 1880, p. 43).

Le Canada inconnu, par Benjamin Sulte (vol. 1, 1881, p. 19).

The Island of Cape Breton : the " Long Wharf " of the Dominion, par John-George Bourinot (vol. 1, 1881, p. 25).

Conférence sur Terre-Neuve, par le comte de Premio-Réal (vol. 1, 1881, p. 38).

Notes of a voyage to St. Augustine, Labrador, par E.-F. Fletcher (vol. 1, 1881, p. 59).

Le Canada avant Jacques Cartier, par N.-E. Dionne (vol. 1, 1881, p. 70).

Recent Arctic exploration and projects, par H. H. Miles (vol. 1, 1881, p. 82).

La géographie physique de la partie nord de la province de Québec, par N.-A. Comeau (vol. 1, 1882, p. 17).

Le chemin de fer Québec et lac Saint-Jean, par Charles Baillaigé (vol. 1, 1882, p. 68).

Le lac Winnipeg et quelques-uns de ses tributaires, par Nazaire Levasseur (vol. 1, 1882, p. 70).

Canoe-trip from Lake Superior to Hudson Bay and return via Lake Mistassini and the Saguenay River to Tadoussac, par John Galleraith (vol. 1, 1885, p. 1).

Notes of a journey to Lake Mistassini, par F.-H. Bignell (vol. 1, 1885, p. 13).

Communication from Bersimis, par Gregor Burgess (vol. 1, 1885, p. 27).

Crown Land Surveys, P. Q., par E.-F. Fletcher (vol. 1, 1885, p. 33).

Le Saguenay, essai de géographie physique, par l'abbé J.-C. K.-Lamme (vol. I, 1885, p. 47).

Lake Mistassini, par John Bignell (vol. 1, 1885, p. 9).

The Northern Boundary of the Province of Quebec, par John Bignell (vol. 1, 1885, p. 63).

The landfall of Cabot, par Mgr James-P. Howley (vol. 1, 1885, p. 67).

Atuatanas or Natives of Copper River, par Henry-T. Allen (vol. 1, 1885, p. 79).

Notes sur le Labrador canadien, par H. de Puyjalon (vol. 1, 1885, p. 91).

Notes pour servir au développement de la colonisation et du commerce des rives du Saint-Laurent à la frontière du Maine, par Faucher de Saint-Maurice (vol. 1, 1888, p. 103).

Les races primitives de l'Amérique du Nord, par Alphonse Gagnon (vol. 1, 1888, p. 39).

La navigation d'hiver du Saint-Laurent, par Nazaire Levasseur (vol. 1, 1888, p. 173).

Belle-Isle, par Charles-H. Farnham (vol. 1, 1889, p. 233).

Notes sur les mines de la province de Québec, par J. Obalski (vol. 2, 1889, p. 44).

Le trafic des lacs, par Nazaire Levasseur (vol. 2, 1889, p. 50).

Pêche et chasse : rivières à saumon et à truite, par Nazaire Levasseur (vol. 2, 1889, p. 56).

Letter on British Columbia, par E.-F. Fletcher (vol. 2, p. 103).

Le grand glacier Muir, par Nazaire Levasseur (vol. 2, p. 107).

La baie d'Hudson, exploitation proposée de ses ressources de terre et de mer : nouvelle colonie, chemin de fer pour s'y rendre, par Charles Baillairgé (vol. 3, p. 1).

Lecture on Northern Canada, par H. O'Sullivan (vol. 3, p. 101).

Anticosti, esquisse historique et géographique, par Nazaire Levasseur (vol. 3, p. 174).

Evidences of Northeasterly differential rising of the land along Bell River, par Robert Bell (vol. 3, p. 211).

La région de l'Abitibi et de Chibougamo, par Eugène Rouillard (vol. 3, 1908, p. 13).

De la souveraineté du Canada sur la baie d'Hudson, par J.-Edmond Roy (vol. 3, 1908, p. 40).

Pays à coloniser, une région peu connue de la province de Québec, Témiscouata et Rimouski, par G.-N. Gastonguay (vol. 3, 1908, p. 50).

Une tribu sauvage au Labrador, les Nascapis, par Eugène Rouillard (vol. 3, 1908, p. 54).

Champlain, comme citoyen et comme chrétien, par A.-B. Routhier (vol. 3, 1908, p. 3).

Samuel Champlain : résumé de sa vie et de ses oeuvres, par N.-E. Dionne (vol. 3, 1908, p. 9).

Champlain in Acadia, par W. F. Ganong (vol. 3, 1908, p. 17).

Champlain in Ontario, par Charles W. Colby (vol. 3, 1908, p. 25).

Champlain in English, par George M. Wrong (vol. 3, 1908, p. 37).

Champlain, sa jeunesse, voyage aux Indes Occidentales, par l'abbé Amédée Gosselin (vol. 3, 1908, p. 43).

Notes bibliographiques sur les écrits de Champlain, manuscrits et imprimés, par Philéas Gagnon (vol. 3, 1908, p. 55).

Instruction pour le voyage de Canadast, 1630, par l'abbé Amédée Gosselin (vol. 3, 1908, p. 79).

Un historien de Champlain, N.-E. Dionne, par J.-Edmond Roy (vol. 3, 1908, p. 87).

Les montagnes Notre-Dame et les Shickshocks, par l'abbé J.-C. K.-Laflamme (vol. 3, 1909, p. 3).

La houille blanche : les ressources hydrauliques de la province de Québec, par Eugène Rouillard (vol. 3, 1909, p. 14).

Les Laurentides, par l'abbé J.-C. K.-Laflamme (vol. 3, 1909, p. 62).

La truite, par J.-A. Paulhus (vol. 3, 1909, p. 45).

L'industrie de la pulpe au Canada, par Nemèze Garneau (vol. 3, 1909, p. 3).

Joseph Bureau, explorateur : notes biographiques, par Nazaire Levasseur (vol. 3, 1909, p. 23).

Sur la côte du Labrador, les Esquimaux, par Eugène Rouillard (vol. 3, 1909, p. 38).

Découverte du Pôle Nord, par E. R. (vol. 3, 1909, p. 41).

Les " disparus " (steamers perdus), par Nazaire Levasseur (vol. 3, 1909, p. 43).

Rivières de la province de Québec (vol. 3, 1909, p. 47).

Un monument à Bougainville à Papeete, chef-lieu des îles Tahiti, en Polynésie (vol. 3, 1909, p. 59).

L'expédition arctique du capitaine J.-E. Bernier (vol. 3, 1909, p. 3).

Le Saint-Laurent et les canaux canadiens, par E. R. (vol. 3, 1909, p. 20).

Respect aux noms primitifs, par Eugène Rouillard (vol. 3, 1909, p. 30).

Le Maine préhistorique, par Nazaire Levasseur (vol. 3, 1909, p. 37).

L'âge de la cataracte de Niagara (vol. 3, 1909, p. 40).

A new France in New-England, par Prosper Bender (vol. 4, 1910, p. 16).

Deux points géographiques : Pointe-des-Monts et Cap-de-Chatte, par Eugène Rouillard (vol. 4, 1910, p. 38).

Une région de la province de Québec, les comtés de Montcalm, Joliette, Berthier et Maskinongé, par G.-C. Piché (vol. 4, 1910, p. 44).

Les pulperies dans la province de Québec (vol. 4, 1910, p. 54).

John Bignell, par N. L. (vol. 4, 1910, p. 56).

La rivière Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick (vol. 4, 1910, p. 58).

Le nom de " Qu'Appelle " (vol. 4, 1910, p. 64).

Le lac Albanel (vol. 4, 1910, p. 66).

La première exploration du Saint-Maurive (vol. 4, 1910, p. 71).

Ungava, par A.-F. Genest (vol. 4, 1910, p. 77).

Les parcs du Canada (vol. 4, 1910, p. 128).

Dans le golfe Saint-Laurent : pêche et chasse, villages, cours d'eau (vol. 4, 1910, p. 131).

La Baie d'Hudson au XVIIe siècle (vol. 4, 1910, p. 138).

L'Amérique française (vol. 4, 1910, p. 140).

Un sport d'hiver : le ski (vol. 4, 1910, p. 152).

L'Ouest Canadien, Manitoba, Saskatchewan, Alberta (vol. 4, 1910, p. 157).

Les forces hydrauliques du Canada, par Nazaire Levasseur (vol. 4, 1910, p. 181).

Les Algonquins du Canada, par le R. P. Lemoine (vol. 4, 1910, p. 184).

Le Transcontinental national (vol. 4, 1910, p. 197).

La question de Terre-Neuve, par Nazaire Levasseur (vol. 4, 1910, p. 202).

Nos noms de lieux, par Émile Miller (vol. 4, 1910, p. 205).

Le renne et les Esquimaux (vol. 4, 1910, p. 208).

L'empilage des billots, par Nazaire Levasseur (vol. 4, 1910, p. 213).

Mgr J.-C. K.-Laflamme (vol. 4, 1910, p. 217).

Le Canada géologique, par J.-A. Young (vol. 4, 1910, p. 229).

Le Canada et ses ressources minérales, par R.-W. Brock (vol. 4, 1910, p. 235).

Missisquoi : origine et signification de ce nom, par Eugène Rouillard (vol. 4, 1910, p. 248).

Les Sauvages du Canada (vol. 4, 1910, p. 255).

Au pays arctique, l'île Southampton (vol. 4, 1910, p. 258).

Les huîtres canadiennes (vol. 4, 1910, p. 263).

La ville de Bathurst, au Nouveau-Brunswick (vol. 4, 1910, p. 268).

L'érable, par Nazaire Levasseur (vol. 4, 1910, p. 270).

La chanson batelière (Canadian boat song) de Moore (vol. 4, 1910, p. 300).

Le nouveau Nord-Ouest, la vallée de la rivière Castor (vol. 4, 1910, p. 311).

Les premiers sauvages au Labrador ; au temps de Cartier, par Eugène Rouillard (vol. 4, 1910, p. 314).

L'archipel Arctique, par G.-A. Young (vol. 4, 1910, p. 322).

La famille canadienne-française (vol. 4, 1910, p. 326).

Le canton Thetford (vol. 4, 1910, p. 329).

La région de Mistassini (vol. 4, 1910, p. 331).

La colonisation du Témiscamingue, par l'abbé Ivanhoé Caron (vol. 4, 1910, p. 337).

L'honorable Pierre Fortin, fondateur de la Société de géographie de Québec (vol. 4, 1910, p. 347).

Les duves de Lachute, par Avila Bédard (vol. 5, 1911, p. 20).

La région Labelle ; dans la vallée de l'Outaouais, sur la route du Pacifique, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 24).

Le bas Saint-Maurice, par Benjamin Sulte (vol. 5, 1911, p. 37).

L'industrie de l'amiante (vol. 5, 1911, p. 40).

Une expédition dans l'Abitibi, par Félix Laliberté (vol. 5, 1911, p. 43).

La richesse forestière de la province de Québec (vol. 5, 1911, p. 58).

Le chemin de fer de Matane et Gaspé (vol. 5, 1911, p. 60).

De l'orthographe des noms de lieu, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 83).

Dans l'extrême nord : la région du Caribou (vol. 5, 1911, p. 88).

Dates importantes pour l'histoire de la découverte de la puissance du Canada, par l'abbé Emile Petitot (vol. 5, 1911, p. 90).

Le Témiscouata, par D.-W. Mill (vol. 5, 1911, p. 112).

La pépinière de Berthierville, par Avila Bédard (vol. 5, 1911, p. 117).

Le vaisseau royal l'*Original*, par Nazaire Levasseur (vol. 5, 1911, p. 119).

Les Attikamègues et les Têtes-de-Boule, par Benjamin Sulte (vol. 5, 1911, p. 121).

L'ingénieur Duberger et le plan de Québec, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 131).

L'île de Sable (vol. 5, 1911, p. 134).

Dans l'Ouest canadien, noms géographiques, par L.-A. Prudhomme (vol. 5, 1911, p. 136).

L'industrie de la pêche du homard (vol. 5, 1911, p. 139).

Les bibliothèques de la province de Québec (vol. 5, 1911, p. 149).

Chicoutimi et lac Saint-Jean, le passé et le présent, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 157).

Mines de Marais et les anciennes forges de Radnor, par Nazaire Levasseur (vol. 5, 1911, p. 185).

Des rivières navigables et flottables, par Jean Bouffard (vol. 5, 1911, p. 193).

Un Niagara disparu, par Benjamin Sulte (vol. 5, 1911, p. 205).

Héros et victimes du Nord et du Nord-Ouest Canadien, par Nazaire Levasseur (vol. 5, 1911, p. 227).

La vallée de la Gatineau (vol. 5, 1911, p. 250).

Shawinigan, par Benjamin Sulte (vol. 5, 1911, p. 252).

La ville de Matane (vol. 5, 1911, p. 260).

Sur la Côte Nord, postes de pêche et de chasse, havres, etc., par Georges Leclerc (vol. 5, 1911, p. 262).

Les îles de la Madeleine, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 314).

Le commerce du bois carré, par Edward-T. Smith (vol. 5, 1911, p. 335).

Le recensement du Canada pour 1911 (vol. 5, 1911, p. 348).

Sur la Côte Nord du Saint-Laurent, le vicariat apostolique (vol. 5, 1911, p. 352).

L'île Lucy (vol. 5, 1911, p. 360).

Une expédition dans l'Abitibi, par l'abbé Ivanhoé Caron (vol. 5, 1911, p. 371).

Verrazano et Cartier, par Benjamin Sulte (vol. 5, 1911, p. 378).

Quelques noms géographiques : Pointe aux Alouettes, Pointe aux Vaches, Port à l'Équille, Cap Dauphin, Sainte-Anne des Monts, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 382).

Les chutes Shawinigan, leur utilisation (vol. 5, 1911, p. 387).

Le castor, par Nazaire Levasseur (vol. 5, 1911, p. 390).

Naturalistes aux régions polaires (vol. 5, 1911, p. 396).

Le cœur de l'Amérique (vol. 5, 1911, p. 402).

Noms géographiques sauvages, étymologie et traduction, par Eugène Rouillard (vol. 5, 1911, p. 410, et vol. 6, 1912, p. 31).

L'art monumental au Canada français, l'art religieux, XVIIe et XVIIIe siècles, par le chanoine L. Rambure (vol. 6, 1912, p. 16).

Le Révérend Père Georges Lemoine, O. M. I. (vol. 6, 1912, p. 30).

La ville de Régina, comment elle fut fondée (vol. 6, 1912, p. 49).

L'Alaska, par Nazaire Levasseur (vol. 6, 1912, p. 52).

Chez les Esquimaux : un îlot de population scandinave parmi les Esquimaux d'Amérique (vol. 6, 1912, p. 56).

Nos principaux ports de mer, Montréal (vol. 6, 1912, p. 75).

Nos brise-glaces (vol. 6, 1912, p. 81).

Du régime légal forestier, ou de la tenure des limites forestières en notre province, par Jean Bouffard (vol. 6, 1912, p. 84).

Les pionniers de l'Ouest canadien, M. de la Vérendrye, par l'abbé G. Dugas (vol. 6, 1912, p. 92).

Le climat du Canada (vol. 6, 1912, p. 109).

Au lac Abitibi, le premier missionnaire de la région, M. de Bellefeuille (vol. 6, 1912, p. 114).

Brandy Pot (vol. 6, 1912, p. 134).

Les ports de mer du Canada, le port d'Halifax (vol. 6, 1912, p. 147).

Une nomenclature géographique : les nouveaux noms géographiques d'Abitibi et du comté de Pontiac, par Eugène Rouillard (vol. 6, 1912, p. 156).

L'annexion de l'Ungava, par Eugène Rouillard (vol. 6, 1912, p. 165).

Première connaissance des Grands Lacs, par Benjamin Sulte (vol. 6, 1912, p. 167).

Les fruits du Canada (vol. 6, 1912, p. 172).

Le grand Transcontinental (vol. 6, 1912, p. 189).

La rivière Manouan (vol. 6, 1912, p. 194).

Henry O'Sullivan, par Nazaire Levasseur (vol. 6, 1912, p. 195).

Les dénominations géographiques (vol. 6, 1912, p. 200).

Un voyage du R. P. Babel (vol. 6, 1912, p. 202).

Gérard Mercator, le réformateur de la géographie (vol. 6, 1912, p. 222).

De Montréal au Détroit en 1603, par Benjamin Sulte (vol. 6, 1912, p. 226).

Nomenclature géographique, cours d'eau de l'Abitibi, par Eugène Rouillard (vol. 6, 1912, p. 231).

Chez les Hurons de Lorette, par Maurice Muret (vol. 6, 1912, p. 235).

Lac Saint-Jean-Chicoutimi, Saguenay : le recensement de 1911 (vol. 6, 1912, p. 238).

Jonquière ou Jonquières, par F.-X. Gosselin (vol. 6, 1912, p. 241).

Les Indiens de l'Amérique du Nord : d'où viennent-ils ? (vol. 6, 1912, p. 250).

La pêche sportive de Québec, rivières à saumons, par E.-T.-D. Chambers (vol. 6, 1912, p. 252).

Les indigènes de l'Alaska (vol. 6, 1912, p. 264).

La ville de Verdun (vol. 6, 1912, p. 272).

La Baie Georgienne (vol. 6, 1912, p. 273).

Le mouvement démographique dans la province de

- Québec, par Eugène Rouillard (vol. 6, 1912, p. 291).  
La plus ancienne carte de la province de Québec, par Benjamin Sulte (vol. 6, 1912, p. 296).  
La rivière du Désert, par J.-G. Bourinot (vol. 6, 1912, p. 303).  
Nos cousins du Canada, par Etienne Lamy (vol. 6, 1912, p. 321).  
L'île de Terre-Neuve, par Eugène Rouillard (vol. 6, 1912, p. 333).  
Un précis de géographie (l'abbé Garneau) par Avila Bédard (vol. 6, 1912, p. 338).  
La cataracte de Niagara (vol. 6, 1912, p. 343).  
La ville de Lachine (vol. 6, 1912, p. 347).  
Une rivière du Labrador (vol. 6, 1912, p. 354).  
Le Pémican (vol. 6, 1912, p. 357).  
Nouveaux cantons : région du Saint-Maurice (vol. 6, 1912, p. 364).  
Le Niagara, par Benjamin Sulte (vol. 6, 1912, p. 374).  
Notes sur l'Abitibi par G.-C. Piché (vol. 6, 1912, p. 385).  
Les Esquimaux du Nord, par le R. P. Turquetil (vol. 6, 1912, p. 398).  
Les montagnes de Rougemont et de Beloeil, par J.-J. O'Neil (vol. 6, 1912, p. 410).  
Le Pot-à-l'eau-de-vie (vol. 6, 1912, p. 416).  
Le mont Saint-Hilaire (vol. 6, 1912, p. 429).  
Les "Galets", observations sur la géologie et la flore des terrains désertiques aux environs de Saint-Jérôme, par le R. P. Marie-Victorin (vol. 7, 1913, p. 7).  
Le Canada de Cartier, par Benjamin Sulte (vol. 7, 1913, p. 23).  
The origin of the gulf of St. Lawrence, par John-M. Clarke (vol. 7, 1913, p. 29).  
La bassin de la rivière Nottaway, par F. Laliberté (vol. 6, 1913, p. 37).  
La maison de Champlain à Brouage (vol. 7, 1913, p. 44).  
Lacs et rivières, par Benjamin Sulte (vol. 7, 1913, p. 75).

Archéologie canadienne : la maison de Charles Lemoine à Longueuil, par le R. F. Marie-Victorin (vol. 7, 1913, p. 80).

Au grand lac Victoria, par l'abbé Ivanhoé Caron (vol. 7, 1913, pp. 87, 139).

La découverte du pôle antarctique, les explorateurs Amundsen et Scott (vol. 7, 1913, p. 96).

Le chemin de fer de la baie d'Hudson (vol. 7, 1913, p. 101).

Au pays arctique, par Nazaire Levasseur (vol. 7, 1913, p. 104).

La rivière Nottaway, par C.-E. Lemoine (vol. 7, 1913, p. 112).

Les vieilles maisons canadiennes, par M. Hanotaux (vol. 7, 1913, p. 119).

Une exploration au Labrador (vol. 7, 1913, p. 120).

L'île Manitoulin (vol. 7, 1913, p. 128).

Étienne Brûlé à la baie Chesapeake, par Benjamin Sulte (vol. 7, 1913, p. 151).

Feu J.-Édmond Roy (vol. 7, 1913, p. 157).

Note sur Jean Nicolet, par M. Legrin (vol. 7, 1913, p. 158).

Les drames polaires, par le Frère Marie-Victorin (vol. 7, 1913, p. 160).

Dictionnaire des lacs et rivières de la province de Québec (vol. 7, 1913, pp. 169, 238, 303, 365 ; vol. 8, pp. 18, 95, 173, 220, 296, 362 ; vol. 9, pp. 44, 97, 166, 231).

Noms géographiques, par Paul Desbois (vol. 7, 1913, pp. 180, 215, 285).

Chez les Esquimaux blonds (vol. 7, 1913, p. 184).

Chez les Esquimaux (vol. 7, 1913, p. 191).

Le souvenir de Cartier (vol. 7, 1913, p. 192).

La rivière Du Moine, dans Pontiac (vol. 7, 1913, p. 192).

Découverte du lac Supérieur, par Benjamin Sulte (vol. 7, 1913, p. 203).

Toponymie de la côte nord du Saint-Laurent et du Labrador canadien, par Eugène Rouillard (vol. 7, 1913, p. 208).

Doit-on écrire Le Pas ou The Pas, par Eugène Rouillard (vol. 7, 1913, pp. 226 et 383).

L'élevage des animaux à fourrure au Canada (vol. 7, 1913, p. 232).

Le Canada, aperçu physique, par le colonel Gard (vol. 7, 1913, p. 267).

Au Labrador par la rivière Natashquouan, par Nazaire Levasseur (vol. 7, 1913, p. 276).

La navigation d'hiver, les expériences du professeur Barnes (vol. 7, 1913, p. 292).

Les ports Nelson et Churchill (vol. 7, 1913, p. 295).

Les Esquimaux blonds (vol. 7, 1913, p. 299).

La rivière Matane (vol. 7, 1913, p. 315).

La péninsule du Labrador (vol. 7, 1913, p. 316).

Chez les Têtes de Boule (vol. 7, 1913, p. 319).

Une expédition arctique (vol. 7, 1913, p. 324).

Le cimetière de l'Atlantique, par l'abbé Adolphe Garneau (vol. 7, 1913, p. 331 ; vol. 8, 1914, p. 9).

Les noms géographiques dans les provinces maritimes, par l'abbé François Bourgeois (vol. 7, 1913, p. 336).

Le nom Ottawa, par Benjamin Sulte (vol. 7, 1913, p. 352).

La rivière Batiscan (vol. 7, 1913, p. 386).

La mort d'un lac (le lac à la Barbote), par le Frère Marie-Victorin (vol. 8, 1914, p. 26).

La pêche de la baleine (vol. 8, 1914, p. 46).

Les Hindous au Canada (vol. 8, 1914, p. 49).

De Témiscouata à l'Abitibi en canot, par l'abbé Ivanhoé Caron (vol. 8, 1914, pp. 67, 131).

De la venue des blancs en Amérique, par C.-H. Barbeau (vol. 8, 1914, p. 76).

La flotte canadienne (vol. 8, 1914, p. 79).

Les caps "Trinité" et "Éternité" (vol. 8, 1914, p. 85).

Le trait d'union dans les noms géographiques (vol. 8, 1914, p. 87).

Le Gulf Stream (vol. 8, 1914, p. 89).

Comment l'Amérique s'est-elle peuplée ? par Henri de Varigny (vol. 8, 1914, p. 92).

A la Baie d'Hudson ; relation du Père Laverlochère (vol. 8, 1914, p. 103).

Malbaie ou Murray Bay (vol. 8, 1914, p. 109).

Le canton Desandrouins (vol. 8, 1914, p. 111).

L'anse à Persi, dans le comté de Témiscouata, observations botaniques et géologiques, par le Frère Marie-Victorin (vol. 8, 1914, p. 146).

L'accroissement du Canada, une prédiction de Vauaban (vol. 8, 1914, p. 160).

Une colonie russe et galicienne dans le canton Marchand (Labelle) (vol. 8, 1914, p. 182).

Superstitions des Esquimaux (vol. 8, 1914, p. 184).

Dans l'extrême nord du Canada, par Eugène Rouillard (vol. 8, 1914, p. 195).

Feu le Père André-Charles Arnaud, O. M. I., par l'abbé V.-A. Huard (vol. 8, 1914, p. 201).

Le Canada français : Rimouski, par Gaston Deschamps (vol. 8, 1914, p. 214).

Le lac Pohenegamook (vol. 8, 1914, p. 235).

Les terres arctiques canadiennes (vol. 8, 1914, p. 236).

Histoire du canton Dorset (vol. 8, 1914, p. 237).

La Pointe-au-Père (vol. 8, 1914, p. 238).

La ville de Roberval (vol. 8, 1914, p. 252).

Premières connaissances du Mississipi, par Benjamin Sulte (vol. 8, 1914, p. 259).

Les noms géographiques français en Louisiane, par Edgar Grima (vol. 8, 1914, p. 267).

L'Atlantide, par G. Treffel (vol. 8, 1914, p. 289).

Superficie du Canada (vol. 8, 1914, p. 291).

Le Labrador, par Otto Nordens-Kjold (vol. 8, 1914, p. 293).

Une région minière, Sudbury, par Romanet du Cailiaux (vol. 8, 1914, p. 305).

Le passage de Toronto, par Benjamin Sulte (vol. 8, 1914, p. 323).

Les races sauvages dans la province de Québec (vol. 8, 1914, p. 345).

Les forêts de la province de Québec (vol. 8, 1914, p. 349).

La traduction des noms de lieux (vol. 8, 1914, p. 253).

Les Bois-Francis, par l'abbé C.-E. Mailhiot (vol. 8, 1914, p. 356).

Le français dans l'Ontario (vol. 9, 1915, p. 37).

Ce que c'est qu'un cairn (vol. 9, 1915, p. 61).

Une exploration géologique, le bassin de Nipigon, vol. 9, 1915, p. 89).

La baie d'Hudson, deux îles redécouvertes, par Nazaire Levasseur (vol. 9, 1915, p. 140).

Les sables magnétiques de la Côte Nord (vol. 9, 1915, p. 150).

L'Abord-à-Plouffe, par Eugène Rouillard (vol. 9, 1915, p. 152).

La Table à Roland (vol. 9, 1915, p. 177).

Les loyalistes à Machiche (vol. 9, 1915, p. 180).

Un monument à Champlain à Ottawa (vol. 9, 1915, p. 186).

Les montagnes du Canada (vol. 9, 1915, p. 187).

Noms historiques de langue française au Nord-Ouest Canadien, par L.-A. Prud'homme (vol. 9, 1915, pp. 195, 283, 348).

Un nom géographique, la Baie des Chaleurs, par Eugène Rouillard (vol. 9, 1915, p. 210).

Le découvreur du fleuve MacKenzie (vol. 9, 1915, p. 212).

Le dernier drame polaire Stefansson, par Nazaire Levasseur (vol. 9, 1915, p. 231).

Le centenaire de Drummondville (vol. 9, 1915, p. 245).

Les mines de fer de Saint-Urbain, comté de Charlevoix (vol. 9, 1915, p. 251).

Le ciment du Canada (vol. 9, 1915, p. 254).

Les métaux précieux du Canada, l'or, par Henry Laureys (vol. 9, 1915, p. 259).

Notes abrégées sur la Compagnie de la Baie d'Hudson, la Compagnie du Nord-Ouest et les colonies de lord Selkirk (vol. 9, 1915, p. 277).

ANTOINE ROY

(La fin dans la prochaine livraison)